

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/01**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES**

---

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,  
**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

**CONSIDÉRANT** qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres »,

Conformément à l'article L. 2121-22 du CGCT et au règlement intérieur de la CCPF, le conseil « *peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.*

*Elles sont convoquées par le président qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le président est absent ou empêché.*

*Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. »*

L'article 7 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique est venue modifier le droit applicable aux commissions au sein des EPCI. Ainsi, en cas d'empêchement, le membre d'une commission créée en application de l'article L.2121-22 peut être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le maire, dans le respect du principe de proportionnalité. Par ailleurs, cet article permet à d'autres membres du conseil municipal d'assister à ces réunions. Ils ne pourront cependant pas prendre part aux votes de la commission, car ils n'en sont pas formellement membres.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de créer les neuf commissions thématiques intercommunales suivantes :
  - **Finances**
  - **Aménagement du territoire (urbanisme et mobilité)**
  - **Développement économique**
  - **Gestion et valorisation des déchets**

- Agriculture & Alimentation
- Environnement & Gestion des risques
- Sport
- Tourisme & Evènementiel
- Santé & social

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/02****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents :** Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés :** Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,

Conformément au débat d'orientation budgétaire du 25 février 2026,

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Bien qu'une revalorisation des bases de 0.8% soit prévue pour 2026, les bases de taxe d'habitation additionnelle (Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires) enregistrent une diminution de 2.21%, soit une baisse réelle de 3.01% hors revalorisation. Cette évolution se traduit par une perte de 572 756€ de bases et une diminution du produit attendu de plus de 21 000€ à taux constant.

Par ailleurs, le budget principal présente une situation financière structurellement saine et équilibrée, comme l'a confirmé l'analyse financière réalisée par le cabinet RYDGE. Cette situation permet à la Communauté de Communes d'envisager le financement de son Plan Pluriannuel d'Investissement dans le respect des ratios prudentiels retenus.

Néanmoins, afin de renforcer la capacité d'autofinancement des investissements et de limiter le recours à l'emprunt dans un contexte de niveaux de taux d'intérêts élevés, il apparaît nécessaire de dégager des marges de manœuvre financières supplémentaires, tout en préservant la capacité à financer les projets à venir.

Dans ce cadre, le recours au levier fiscal, dans des proportions mesurées et ciblé exclusivement sur les résidences secondaires, bénéficiaires du régime de fiscalité incitative, constitue un outil adapté pour répondre à ces enjeux.

Monsieur le Président propose ainsi :


- De maintenir les taux suivants :
  - o Foncier Bâti : 2.53%
  - o Foncier Non Bâti : 11.94%
  - o Cotisation Foncière des Entreprises : 27.16%
- D'augmenter le taux de Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires de 3.69% à 4.58% (Pour information, taux moyen national pour 2025 : 8.89%)

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU cet exposé****APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2026 comme suit :
  - Taxe d'Habitation des Résidences Secondaires : **4,58%**
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **2,53%**

- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **11,94%**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **27,16%**
- **CHARGE** le Président :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président





## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS	2. BASES EXONÉRÉES	4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER
<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Personnes de condition modeste 0 b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte 0 c. Locaux industriels 8 946 d. Logements sociaux et longue durée 129 <b>Taxe foncière non bâtie :</b> 0 <b>Taxe d'habitation :</b> a. Dotation pour perte de THLV 0 a. Dotation pour recentrage TH rés. secondaires 0 b. Mayotte <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire 0 b. Base minimum 144 022 c. Locaux industriels 162 814 d. Autres allocations 1 684	<b>Taxe foncière bâtie :</b> a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 581 720 <b>Taxe foncière non bâtie :</b> a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi (terres agricoles) 67 680 c. Par la loi (autres) 0 <b>Cotisation foncière des entreprises :</b> a. Par le conseil communautaire 0 b. Par la loi 1 320 641 <b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b> a. Résidences secondaires et assimilées 25 306 000 b. Logements vacants soumis à la THLV 0 c. Correction des bases THRS - 773 038 d. Correction des bases THLV 0	a. Éoliennes et hydroliennes 0 b. Centrales électriques 0 c. Centrales photovoltaïques 33 125 d. Centrales hydrauliques 29 593 e. Transformateurs électriques 261 731 f. Stations radioélectriques 117 464 g. Installations gazières et autres 6 191 <b>5. RÉFORMES FISCALES</b> a. TVA compensant la TH 1 538 302 b. TVA compensant la CVAE 898 759 c. DTCE (Métropole de Lyon) >>> <b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b> a. Moyenne nationale 8,89 b. Taux maximum 4,58

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES	7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE																																										
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>CFE unique ou de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Taux maximum :</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. De droit commun</td> <td>27,12</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td>b. Dérrogatoire</td> <td>27,16</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td>c. Avec rattrapage</td> <td></td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td>d. Avec capitalisation</td> <td>27,12</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td>e. Avec majoration spéciale</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td><b>Taux moyens pondérés :</b></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie</td> <td>19,19</td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> <tr> <td>b. En cas de changement de périmètre</td> <td></td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> </tr> </tbody> </table>		CFE unique ou de zone	CFE éolienne	<b>Taux maximum :</b>			a. De droit commun	27,12	>>>	b. Dérrogatoire	27,16	>>>	c. Avec rattrapage		>>>	d. Avec capitalisation	27,12	>>>	e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>	<b>Taux moyens pondérés :</b>			a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>	b. En cas de changement de périmètre		>>>	a. Taux moyen communal de 2025 au niveau national 26,95 b. Taux plafond de 2026 53,90 <b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Taux moyens des taxes foncières de 2025 :</th> <th>CFE unique/de zone</th> <th>CFE éolienne</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>a. au niveau national</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>b. au niveau de l'EPCI</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td><b>Taux maximum de la majoration spéciale</b></td> <td>&gt;&gt;&gt;</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne	a. au niveau national			b. au niveau de l'EPCI			<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>	
	CFE unique ou de zone	CFE éolienne																																									
<b>Taux maximum :</b>																																											
a. De droit commun	27,12	>>>																																									
b. Dérrogatoire	27,16	>>>																																									
c. Avec rattrapage		>>>																																									
d. Avec capitalisation	27,12	>>>																																									
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>																																									
<b>Taux moyens pondérés :</b>																																											
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,19	>>>																																									
b. En cas de changement de périmètre		>>>																																									
Taux moyens des taxes foncières de 2025 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne																																									
a. au niveau national																																											
b. au niveau de l'EPCI																																											
<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>	>>>																																										
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b> a. Taxe foncière bâtie 0,999034 >>> b. Taxes foncières bâtie et non bâtie 0,998414 >>>	<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b> <b>Année antérieure à 2026 au titre de laquelle... :</b> a. ...la diminution sans lien a été appliquée b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés <b>Taux moyens de référence au niveau national :</b> a. Taxe foncière bâtie 39,79 b. Taxe foncière non bâtie 51,19																																										



FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 055 PAYS DE FAYENCE  
 DEPARTEMENT : 83  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE L ESTEREL

N° 1259 EPCI (1)

TAUX

FDL

2026

## ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

## I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2025 1	Taux de référence pour 2026 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence (col.4 x col.2) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	64 898 150	2,53		65 908 000	1 667 472	2,53	1 667 472
Taxe foncière non bâtie additionnelle	609 604	11,94		605 700	72 321	11,94	72 321
Taxe d'habitation additionnelle	25 878 756	3,69		25 306 000	933 791	4,58	1 159 015
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	10 183 727	27,16		10 758 000	2 921 873	27,16	2 921 873
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Taux CFE plafonné pour 2026	>>>						
Total de la fiscalité additionnelle					2 673 584	Total	5 820 681
Total des CFE unique, de zone et éolienne					2 921 873		

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		2,74
Taxe foncière non bâtie additionnelle	2 898 808		12,95
Taxe d'habitation additionnelle	2 673 584	1,084240	4,00
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2026 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2026 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	Durée retenue si intégration progressive des taux (14)
CFE unique ou de zone				
CFE éolienne	>>>			

## II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
2 437 061	448 104	425 703	157 963	317 595	0	- 250 472	3 535 954

## III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2026
5 820 681		3 535 954		9 356 635

À TOULON  
Le 19 MARS 2026

Pour la Direction des Finances publiques,  
JEAN-MICHEL BLANCHARD

À FAYENCE  
Le 30/04/26  
Pour le Groupement,

H. Frazeris  
Président

Fuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
083-200004802-20260429-260429-02-DE

Réception par le préfet  
Publication : 30/04/2026  
30/04/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/03****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIER, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PREVENTION DES INONDATIONS  
FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE POUR 2026**

---

**VU** les articles 1530 *bis* et 1639 A et 1639 A *bis* du Code Général des Impôts,

**Conformément** au Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2026,

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de communes du Pays de Fayence est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Conformément aux articles 1530 *bis* du code général des impôts (CGI), 1639 A et 1639 A *bis* du CGI, le Conseil communautaire, réuni le 28 septembre 2021, a institué la taxe GEMAPI en vue de financer cette compétence.

Le SMIAGE, pour le bassin versant de la Siagne, et le SMA, pour le bassin versant de l'Argens, ont fait parvenir leurs appels de cotisations pour l'année 2026 à hauteur de 155 262€ au regard de leurs frais de structure et des travaux qu'ils prévoient de réaliser.

Il est proposé d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 155 262€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) pour l'année 2026 à 155 262€ ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/04****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents :** Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés :** Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**VOTE DU TAUX DE TEOM (TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES) POUR 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires du 25 février 2026 ;

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant la base prévisionnelle de la TEOM.

Monsieur le Président propose de maintenir le taux de TEOM à son niveau de 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** de fixer le taux de TEOM pour l'année 2026 à **11,80%** ;
- **CHARGE** le Président :
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président



III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS DE FAYENCE

1259 TEOM - I

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	008 BAGNOLS EN FORET	P	6 685 606
	029 CALLIAN	P	8 132 861
	055 FAYENCE	P	12 718 145
	080 MONS	P	2 466 108
	081 MONTAUROUX	P	14 411 842
	117 SAINT-PAUL-EN FORET	P	3 778 366
	124 SEILLANS	P	7 190 522
	133 TANNERON	P	3 066 825
	138 TOURRETTES	P	8 853 515

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 083-200004802-20260429-260429-04-DE  
 Accusé certifié exécutoire  
 Réception par le préfet : 30/04/2026  
 Publication : 30/04/2026

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 055 PAYS DE FAYENCE

Bases exonérées sur délibération : 0  
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>  
 Coefficient : >>>>>>>  
 Bases définitives de l'année précédente : 66 260 811  
 Bases prévisionnelles d'imposition : 67 303 790

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	67 303 790	11,80%	7 941 847

A TOULON, le 26 mars 2026

A

TOURRETTES, le 30/04/26

Pour la Direction des Finances Publiques,

Le Président,

JEAN-MICHEL BLANCHARD

M. François CAVALIER



Réception par le préfet : 30/04/2026  
 Publication : 30/04/2026

Accusé certifié exécutoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 083-200004802-20260429-260429-04-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/05****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents :** Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés :** Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et suivants ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au Budget Principal ;

**VU** le budget primitif de l'exercice 2026, voté par délibération n° 260311/12 du 11 mars 2026 ;

**VU** la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires en cours d'exercice ;

**CONSIDERANT** l'apparition de dépenses nouvelles et de recettes supplémentaires ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements techniques et comptables ;

**CONSIDERANT** le respect des principes d'équilibre et de sincérité budgétaire.

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM1) a pour objet d'intégrer les notifications définitives de l'exercice 2026 (dotations et fiscalité), de procéder à des ajustements techniques de certaines dépenses et d'actualiser l'équilibre budgétaire, sans remettre en cause les équilibres votés au budget primitif.

Ces modifications aboutissent à une augmentation globale du budget principal 2026 de 526 479€, dont une augmentation de 415 281€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 111 198€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

**1. Recettes de fonctionnement**

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
013 – Atténuations de charges	34 000.00	- 9 000.00	25 000.00
70 – Produits des services et divers	646 524.00	6 174.00	652 698.00
73 – Impôts et taxes	2 460 067.56	- 4 490.00	2 455 577.56
731 – Fiscalité locale	7 398 471.00	324 242.00	7 722 713.00
74 – Dotations et participations	1 819 050.15	98 355.00	1 917 405.15
75 – Autres produits de gestion courante	40 809.73		40 809.73
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	55 000.00		55 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	2 160 877.56		2 160 877.56
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>14 614 800.00</b>	<b>415 281.00</b>	<b>15 030 081.00</b>

- 013 - Aucun arrêt maladie indemnisable ni congés maternité à ce jour

- 70 - Vente d'électricité photovoltaïque en 2025 + prime pour Tassy
- 73 - Ajustement des compensations TVA (THRP et CVAE)
- 731 - Révision du taux de THRS + GEMAPI – TIELHD
- 74 - Dotation d'intercommunalité (+ 79 000€) + subvention CAF MIPEF (+ 5 000€) + FNADT FS (+ 2 500€) + réajustement des compensations de l'Etat (+ 12 000€)

## 2. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
011 – Charges à caractère général	2 107 992.60	3 850.00	2 111 842.60
012 – Charges de personnel	2 751 000.00		2 751 000.00
014 – Atténuations de produits	3 846 617.40	- 25 732.00	3 820 885.40
65 – Autres charges de gestion courante	3 067 113.00	16 450.00	3 083 563.00
66 – Charges financières	50 000.00		50 000.00
67 – Charges spécifiques	9 000.00	10 000.00	19 000.00
68 – Provisions	3 077.00		3 077.00
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	580 000.00		580 000.00
023 – Virement à l'investissement	2 200 000.00	410 713.00	2 610 713.00
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>14 614 800.00</b>	<b>415 281.00</b>	<b>15 030 081.00</b>

- 011 – Adhésion Rising Sud + Foncier de Tourrettes
- 014 – Suppression de la Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance dès 2026 (TIELHD)
- 65 – Ajustement cotisation SMA + 5% enveloppe subventions (+ 30 000€)
- 67 – Annulations de titres sur exercices antérieurs
- 023 – Augmentation de l'autofinancement de l'investissement

## 3. Dépenses d'investissement

Chapitres Opérations	BP 2026	DM1	Budget total 2026
Opérations non affectées (Déficit reporté, remboursement du capital de la dette, écritures d'ordre pour l'actif)	1 611 951.13		1 611 951.13
76 – PIDAF - Complément	781 990.40	800.00	782 790.40
84 - Solarisation + sol sportif du gymnase de Fayence	802 498.30	14 616.00	817 114.30
92 – Mobilité (EV8 – Etude géotechnique passerelle)	1 577 914.62	25 000.00	1 602 914.62
99 – Développement économique – Signalétique et voirie	1 697 506.35	70 782.00	1 768 288.35
Autres opérations	1 479 605.20		1 479 605.20
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>7 951 466.00</b>	<b>111 198.00</b>	<b>8 062 664.00</b>

## 4. Recettes d'investissement

Chapitres Opérations	BP 2026	DM1	Budget total 2026
Non affecté (Autofinancement, Excédent de fonctionnement capitalisé, écritures d'ordre pour l'actif dont les amortissements)	5 182 925.89	410 713.00	5 593 638.89
15 – Maison de Pays – Certificats d'Economies d'Energie CEE	10 000.00	434.00	10 434.00
75 – Agriculture – régularisation d'écriture suite acquisition	0.00	51.00	51.00
84 – Solarisation du gymnase de Fayence – Suppression de l'emprunt - Autofinancement	396 000.00	- 300 000.00	96 000.00
Autres opérations	2 362 540.11		2 362 540.11
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>7 951 466.00</b>	<b>111 198.00</b>	<b>8 062 664.00</b>

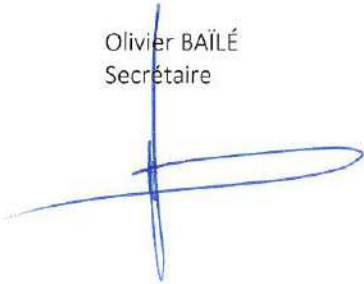
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU l'exposé de M. le Président,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal (DM1), par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, telle que présentée en annexe ;
- **PRÉCISE** que cette décision modificative n° 1 génère une augmentation globale du budget principal 2026 de 526 479.00€, dont une augmentation de 415 281.00€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 111 198.00€ de la section d'investissement ;
- **DIT** que la présente délibération et ses annexes budgétaires seront transmises au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
SecrétaireFrançois CAVALLIER  
Président  


**COMMUNAUTE DE COMMUNES dont la population est de 3500 habitants  
et plus : COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20000480200019

POSTE COMPTABLE : SCG DE L'ESTEREL

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	6
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	21
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	22
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	25
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	28
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	33

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	36
A1.01 - Opérations non ventilables	39
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	40
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	43
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	44
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	45
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	48
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	52
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	55
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	56
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	59
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	61
A1.908 - Fonction 8 - Transports	64
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	68
A2.01 - Opérations non ventilables	70
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	71
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	
B3.2 - Etalement des provisions	
B4 - Etat des charges transférées	
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	
B6 - Prêts	
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	
B7.3 - Etat des emprunts garantis	
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	
B7.8 - Autres engagements donnés	
B7.9 - Autres engagements reçus	
B8 - Subventions versées	
B9 - Etat du personnel	
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	
B11.2 - Liste des établissements publics créés	
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	102
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	104
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	105
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	107
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	108

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	111 198,00	111 198,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)		111 198,00	111 198,00
--	--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	415 281,00	415 281,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)		415 281,00	415 281,00
---	--	------------	------------

<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>526 479,00</b>	<b>526 479,00</b>
----------------------------	--	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	154 777,95	0,00	0,00	0,00	154 777,95
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	516 165,00	0,00	0,00	0,00	516 165,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 639 605,22	0,00	33 500,00	33 500,00	1 673 105,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	4 028 966,70	0,00	77 698,00	77 698,00	4 106 664,70
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 339 514,87</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>6 450 712,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 500,00	0,00	0,00	0,00	350 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
27	Autres immobilisations financières (4)	32 700,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>392 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 200,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>6 731 714,87</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>6 842 912,87</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	55 000,00		0,00	0,00	55 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	474 700,00		0,00	0,00	474 700,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>529 700,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>529 700,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 261 414,87</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>7 372 612,87</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>690 051,13</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 062 664,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	1 697 540,11	0,00	96 434,00	96 434,00	1 793 974,11
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 071 000,00	0,00	-396 000,00	-396 000,00	675 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	51,00	51,00	51,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 768 540,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>2 469 025,11</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 311,43	0,00	0,00	0,00	34 311,43
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 764 640,46	0,00	0,00	0,00	1 764 640,46
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	123 774,00	0,00	0,00	0,00	123 774,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>1 928 225,89</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 928 225,89</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>4 696 766,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>4 397 251,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 200 000,00		410 713,00	410 713,00	2 610 713,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	580 000,00		0,00	0,00	580 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	474 700,00		0,00	0,00	474 700,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>3 254 700,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>3 665 413,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 951 466,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>8 062 664,00</b>
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>8 062 664,00</b>
---	---------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>
--

<b>3 135 713,00</b>
---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	2 107 992,60	0,00	3 850,00	3 850,00	2 111 842,60
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 751 000,00	0,00	0,00	0,00	2 751 000,00
014	Atténuations de produits	3 846 617,40	0,00	-25 732,00	-25 732,00	3 820 885,40
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 067 113,00	0,00	16 450,00	16 450,00	3 083 563,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>11 772 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>11 767 291,00</b>
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (4)	9 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	19 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 077,00		0,00	0,00	3 077,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>11 834 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>11 839 368,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	2 200 000,00		410 713,00	410 713,00	2 610 713,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	580 000,00		0,00	0,00	580 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 780 000,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>3 190 713,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>14 614 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>15 030 081,00</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>15 030 081,00</b>
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	34 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	646 524,00	0,00	6 174,00	6 174,00	652 698,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 460 067,56	0,00	-4 490,00	-4 490,00	2 455 577,56
731	Fiscalité locale	7 398 471,00	0,00	324 242,00	324 242,00	7 722 713,00
74	Dotations et participations (4)	1 819 050,15	0,00	98 355,00	98 355,00	1 917 405,15
75	Autres produits de gestion courante (4)	40 809,73	0,00	0,00	0,00	40 809,73
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>12 814 203,44</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>12 814 203,44</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	55 000,00		0,00	0,00	55 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>55 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>12 453 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>12 869 203,44</b>
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>2 160 877,56</b>
-------------------------------	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>15 030 081,00</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>3 135 713,00</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	111 198,00		111 198,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>111 198,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 850,00		3 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	-25 732,00		-25 732,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	16 450,00	0,00	16 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		410 713,00	410 713,00
	<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>4 568,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>415 281,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>415 281,00</b>
--	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	96 434,00	0,00	96 434,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-396 000,00	0,00	-396 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	51,00	0,00	51,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		410 713,00	410 713,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>-299 515,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>111 198,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>111 198,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	-9 000,00		-9 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	6 174,00		6 174,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	-4 490,00		-4 490,00
731	Fiscalité locale	324 242,00		324 242,00
74	Dotations et participations (8)	98 355,00		98 355,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	415 281,00	0,00	415 281,00
+			
R 002 RESULTAT REPORTE			0,00
=			
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			415 281,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 261 414,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	6 339 514,87	0,00	0,00	111 198,00	111 198,00	0,00	111 198,00	111 198,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 339 514,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	350 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	32 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>392 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 731 714,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	55 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	474 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>529 700,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>111 198,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 186 825,54</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 697 540,11	0,00	96 434,00	96 434,00	96 434,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 071 000,00	0,00	-396 000,00	-396 000,00	-396 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	51,00	51,00	51,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 768 540,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 311,43	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>163 585,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 932 125,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 200 000,00		410 713,00	410 713,00	410 713,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	580 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	474 700,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 254 700,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

111 198,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>7 261 414,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	6 339 514,87	0,00	0,00	111 198,00	111 198,00	0,00	111 198,00	111 198,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>6 339 514,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	350 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	32 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	32 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>392 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>6 731 714,87</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	55 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	25 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	11 507,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	4 931,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	3 287,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	5 116,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	159,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	30 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	474 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21538	Autres réseaux	332 700,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	22 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	120 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>529 700,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
101	PÔLES INTERMODAUX		1 404 106,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	GENS DU VOYAGE		14 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
103	GEMAPI		1 322 885,34	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
104	MEDIATHEQUES		76 188,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
105	SANTE		34 854,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	MAISON DE PAYS		2 352 831,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
17	DOMAINE DE TASSY		1 004 151,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	AMÉNAGEMENT ESTHÉTIQUE DES RÉSEAUX		2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	AGRICULTURE		394 981,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	PIDAF		833 237,50	0,00	800,00	800,00	0,00	800,00
77	RÉSEAU RADIOÉLECTRIQUE		23 252,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
84	GYMNASE INTERCOMMUNAL		208 720,38	0,00	14 616,00	14 616,00	0,00	14 616,00
85	STADE ATHLÉTISME TOURRETTES		589 921,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
86	STADE DE FOOT DE FAYENCE		193 385,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
87	MAISON DU LAC		1 141 345,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
88	OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL		127 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89	TOURISME		249 049,29	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
90	S.C.O.T. - PCAET		129 682,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
91	OPÉRATIONS DIVERSES		683 481,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92	MOBILITE		175 565,51	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
94	MAISON FRANCE SERVICES		29 666,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
95	MAISON INTERCOMMUNALE PETITE ENFANCE ET FAMILLE		2 270 833,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
96	VAR TRÈS HAUT DÉBIT		94 113,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
97	GITE D'ETAPE DE MONS		75 586,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
98	BASE D'AVIRON		2 722 606,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
99	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE		552 444,55	0,00	70 782,00	70 782,00	0,00	70 782,00
<b>TOTAL</b>			<b>16 707 074,94</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>6 186 825,54</b>	<b>0,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>	<b>111 198,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 697 540,11	0,00	96 434,00	96 434,00	96 434,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	128 611,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	29 760,00	0,00	96 000,00	96 000,00	96 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	326 923,11	0,00	0,00	0,00	0,00
13273	Subv. non transf. FEADER	250 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	377 046,00	0,00	434,00	434,00	434,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 071 000,00	0,00	-396 000,00	-396 000,00	-396 000,00
1641	Emprunts en euros	1 071 000,00	0,00	-396 000,00	-396 000,00	-396 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204113	Subv. Etat : Projet infrastructure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	51,00	51,00	51,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	51,00	51,00	51,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 768 540,11</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	34 311,43	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	34 311,43	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>163 585,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>2 932 125,54</b>	<b>0,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>	<b>-299 515,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	2 200 000,00		410 713,00	410 713,00	410 713,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	580 000,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 215,00		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	11 193,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	647,00		0,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 432,00		0,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 107,00		0,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	148,00		0,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	15 400,00		0,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	11 152,00		0,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	82 038,00		0,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	3 786,00		0,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	146,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 005,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 127,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	117 470,00		0,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 247,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	1 354,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	9 977,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	41 926,00		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	749,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	29 374,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	75 805,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 803,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	81 899,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	474 700,00		0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	300 000,00		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	40 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	92 000,00		0,00	0,00	0,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	32 700,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>3 254 700,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 614 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	2 107 992,60	0,00	0,00	3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00	3 850,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 751 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 846 617,40	0,00		-25 732,00	-25 732,00		-25 732,00	-25 732,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 067 113,00	0,00	0,00	16 450,00	16 450,00	0,00	16 450,00	16 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 772 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>-5 432,00</b>
66	Charges financières	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	9 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 077,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>62 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 834 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>4 568,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 200 000,00			410 713,00	410 713,00		410 713,00	410 713,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	580 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 780 000,00</b>			<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>

D002 Résultat reporté

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

415 281,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 453 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	34 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	646 524,00	0,00	6 174,00	6 174,00	6 174,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 460 067,56	0,00	-4 490,00	-4 490,00	-4 490,00
731	Fiscalité locale	7 398 471,00	0,00	324 242,00	324 242,00	324 242,00
74	Dotations et participations (3)	1 819 050,15	0,00	98 355,00	98 355,00	98 355,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	40 809,73	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>415 281,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>14 614 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	2 107 992,60	0,00	0,00	3 850,00	3 850,00	0,00	3 850,00	3 850,00
60611	Eau et assainissement	16 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	22 050,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 310,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	11 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	17 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	320 844,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	21 360,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	107 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	33 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	56 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	72 840,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	36 270,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6182	Documentation générale et technique	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	444 361,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	5 040,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	41 332,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	14 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	20 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	39 660,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	99 522,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	82 460,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	22 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	26 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	60 086,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6282	Frais de gardiennage	3 480,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	100 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	32 127,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	19 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 750,00	0,00		2 850,00	2 850,00	0,00	2 850,00	2 850,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	12 550,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 751 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
62121	Personnel aff. BA/régies sans ps.morale	39 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 670 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	10 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 846 617,40	0,00		-25 732,00	-25 732,00		-25 732,00	-25 732,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	15 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739158	Autres	51 464,00	0,00		-25 732,00	-25 732,00		-25 732,00	-25 732,00
73918	Autres revers. et restit. / fisc. locale	12 309,57	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739211	Attribution de compensation	2 506 985,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739221	FNGIR	250 472,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	350 386,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7398	Revers., restitutions et préel. divers	660 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 067 113,00	0,00	0,00	16 450,00	16 450,00	0,00	16 450,00	16 450,00
65131	Bourses	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	110 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	35 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	1 342 027,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	254 726,00	0,00		-21 517,00	-21 517,00	0,00	-21 517,00	-21 517,00
6561	Organismes de regroupement	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65731	Subv. fonct. état	2 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		12 567,00	12 567,00	0,00	12 567,00	12 567,00
657381	Subv. fonct. autres EPL	504 600,00	0,00		-14 600,00	-14 600,00	0,00	-14 600,00	-14 600,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	603 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	30 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	98 060,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	34 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>11 772 723,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-5 432,00</b>	<b>-5 432,00</b>
66	Charges financières	50 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 211,81	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-740,64	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	10 528,83	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	9 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	9 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	3 077,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 077,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>62 077,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>11 834 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 568,00</b>	<b>4 568,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	2 200 000,00			410 713,00	410 713,00		410 713,00	410 713,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	580 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	580 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 780 000,00</b>			<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>		<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	5 540,39
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 281,03
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-740,64

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>12 453 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	34 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	34 000,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	646 524,00	0,00	6 174,00	6 174,00	6 174,00
70321	Stationnement et location voie publique	16 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	141 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	25 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	240 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	152 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	25 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	32 319,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0,00	0,00	6 174,00	6 174,00	6 174,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 460 067,56	0,00	-4 490,00	-4 490,00	-4 490,00
73211	Attribution de compensation	18 516,56	0,00	0,00	0,00	0,00
7351	Fract° compens. TFPB, taxe rés. princi.	1 539 237,00	0,00	-935,00	-935,00	-935,00
7352	Fraction compensatoire de la CVAE	902 314,00	0,00	-3 555,00	-3 555,00	-3 555,00
7358	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 398 471,00	0,00	324 242,00	324 242,00	324 242,00
73111	Impôts directs locaux	5 638 648,00	0,00	339 996,00	339 996,00	339 996,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	425 703,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	448 102,00	0,00	2,00	2,00	2,00
73136	Taxe gest° milieux aqua, prévent° inond	145 286,00	0,00	9 976,00	9 976,00	9 976,00
73156	Versement mobilité	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73158	Autres taxes transp,véhic,droits station	25 732,00	0,00	-25 732,00	-25 732,00	-25 732,00
731721	Taxe de séjour	610 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 819 050,15	0,00	98 355,00	98 355,00	98 355,00
741124	Dotation d'intercommunalité des EPCI	708 092,00	0,00	76 289,00	76 289,00	76 289,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
741126	Dotation de compensation des EPCI	177 469,00	0,00	2 454,00	2 454,00	2 454,00
744	FCTVA	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74611	DGD des communes et EPCI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	503 067,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
747888	Autres	121 414,15	0,00	5 375,00	5 375,00	5 375,00
74832	Etat - Compensation GET (CVAE et CFE)	296 972,00	0,00	11 548,00	11 548,00	11 548,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	8 886,00	0,00	189,00	189,00	189,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	40 809,73	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	16 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	15 007,73	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>12 398 922,44</b>	<b>0,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>	<b>415 281,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	55 000,00		0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	30 000,00		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	25 000,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>55 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>350 500,00</b>	<b>214 322,60</b>	<b>0,00</b>	<b>792 790,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 177 828,50</b>	<b>48 961,18</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	350 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	31 311,60	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	137 011,00	0,00	663 495,20	0,00	133 514,20	9 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	46 000,00	0,00	129 295,20	0,00	877 314,30	39 461,18	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 928 225,89</b>	<b>129 045,00</b>	<b>0,00</b>	<b>349 883,11</b>	<b>0,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 798 951,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	129 045,00	0,00	349 883,11	0,00	96 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	123 774,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>239 445,61</b>	<b>4 019 064,58</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>6 842 912,87</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		350 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	106 466,35	0,00	0,00		154 777,95
204	Subventions d'équipement versées	0,00	366 165,00	0,00	0,00		516 165,00
21	Immobilisations corporelles	203 545,61	526 039,21	0,00	0,00		1 673 105,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 200,00	3 011 394,02	0,00	0,00		4 106 664,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	9 000,00	0,00	0,00		9 000,00
27	Autres immobilisations financières	32 700,00	0,00	0,00	0,00		32 700,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>129 000,00</b>	<b>1 765 097,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>4 397 251,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 798 951,89
13	Subventions d'investissement	29 000,00	1 190 046,00	0,00	0,00		1 793 974,11
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	575 000,00	0,00	0,00		675 500,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	51,00	0,00	0,00		51,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		123 774,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A1.01****01 – OPERATIONS NON VENTILABLES**

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>350 500,00</b>
164	Emprunts auprès des éts financiers	350 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 928 225,89</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	34 311,43
106	Réserves	1 764 640,46
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00
276	Autres créances immobilisées	123 774,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>214 322,60</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	13 815,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	12 496,60	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	37 783,60	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	99 227,40	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>129 045,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	129 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900</b>

**FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>214 322,60</b>
202	Frais réalisation documents urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 815,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 496,60
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 783,60
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	99 227,40
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 045,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 045,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.900-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.901</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>782 790,40</b>	<b>792 790,40</b>
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	626 175,20	626 175,20
213	Constructions	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	1 320,00	1 320,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	26 000,00	26 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	129 295,20	129 295,20
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>349 883,11</b>	<b>349 883,11</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	349 883,11	349 883,11

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.902</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 684,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	1 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	16 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327		
								Soutien aux sportifs		
							3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
<b>DEPENSES</b>		<b>817 114,30</b>	<b>129 630,20</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>213 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	5 000,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	40 500,00	50 230,20	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 400,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	748 384,30	67 400,00	0,00	0,00	41 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	19 830,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>96 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
						3271	3272	3273		
						Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	96 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.903</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 177 828,50</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 050,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 430,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 034,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	857 484,30
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 830,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>96 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	
<b>DEPENSES</b>		9 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	9 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 221,18</b>
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 221,18
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48 961,18</b>	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 461,18	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.904-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 200,00</b>	<b>70 000,00</b>
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	70 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>29 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
164	Emprunts auprès des étés financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>112 000,00</b>	<b>0,00</b>
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.905</b>

**FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>48 245,61</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>239 445,61</b>
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	88 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	15 545,61	0,00	0,00	0,00	15 545,61
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	32 700,00	0,00	0,00	0,00	32 700,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>129 000,00</b>
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>1 777 288,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>265 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>152 061,61</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	119 300,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	17 500,01
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	150 739,20	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00	0,00	75 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 617 549,15	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	54 361,60
261	Titres de participation	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	51,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.906</b>

**FONCTION 6 – Action économique (suite)**

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>1 774 914,62</b>	<b>0,00</b>	<b>49 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 019 064,58</b>
203	Frais d'études, recherche, développement	78 466,35	0,00	0,00	0,00	0,00	96 466,35
204	Subventions d'équipement versées	366 165,00	0,00	0,00	0,00	0,00	366 165,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 300,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	61 500,01
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	26 800,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	323 539,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 500,00	0,00	0,00	21 700,00
231	Immobilisations corporelles en cours	1 303 483,27	0,00	0,00	0,00	0,00	3 011 394,02
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>1 755 046,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 765 097,00</b>
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	575 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	585 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	605 046,00	0,00	0,00	0,00	0,00	605 046,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	575 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	575 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
		<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	
<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.908</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>3 200 020,83</b>	<b>3 501 770,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 424 537,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>389 919,00</b>	<b>1 029 678,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	4 600,00	464 910,00	0,00	43 734,00	1 000,00	355 352,00	445 278,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	2 746 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	3 107 843,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 500,00	290 860,00	0,00	1 380 803,00	0,00	34 567,00	584 400,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	19 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 077,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>10 608 085,29</b>	<b>371 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 031,15</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	329 836,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 455 577,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 852 451,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 285 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 031,15	0,00
75	Autres produits de gestion courante	15 007,73	16 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>28 700,00</b>	<b>1 997 910,17</b>	<b>210 633,00</b>	<b>55 200,00</b>		<b>11 839 368,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	27 400,00	711 868,60	2 500,00	55 200,00		2 111 842,60
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 751 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	698 041,57	15 000,00	0,00		3 820 885,40
65	Autres charges de gestion courante	0,00	1 300,00	588 000,00	193 133,00	0,00		3 083 563,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 077,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>1 136 187,00</b>	<b>155 262,00</b>	<b>0,00</b>		<b>12 814 203,44</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	322 862,00	0,00	0,00		652 698,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 455 577,56
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	715 000,00	155 262,00	0,00		7 722 713,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	98 325,00	0,00	0,00		1 917 405,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00		40 809,73
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.01

## 01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
<b>DEPENSES</b>		<b>3 200 020,83</b>
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	4 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	5 000,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	10 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	500,00
661	Charges d'intérêts	39 471,17
668	Autres charges financières	10 528,83
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	19 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	3 077,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	3 107 843,83
<b>RECETTES</b>		<b>10 608 085,29</b>
731	Fiscalité locale	6 852 451,00
732	Fiscalité reversée	18 516,56
735	Fraction de TVA	2 437 061,00
741	D.G.F.	964 304,00
744	FCTVA	3 150,00
748	Autres attributions et participations	317 595,00
758	Produits divers de gestion courante	15 007,73

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
<b>DEPENSES</b>		<b>3 334 650,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	69 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	16 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	46 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	20 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	50 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	39 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	51 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	77 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	5 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	23 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	37 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	12 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	31 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	118 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>371 638,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	25 573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	304 263,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
752	Revenus des immeubles	16 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342	0345		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
<b>DEPENSES</b>		<b>167 120,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils							
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341	0342	0345		
					Section éco., sociale et environnem.	Section culture, éducation et sports			
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930</b>

## FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 501 770,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 500,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 820,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 860,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 500,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 700,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 890,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 750,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 140,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 600,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 550,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 670 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 860,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>371 638,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 573,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 263,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 802,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.930-5</b>

## FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.931</b>

## FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>4 900,00</b>	<b>1 344 437,00</b>	<b>0,00</b>	<b>75 200,00</b>	<b>1 424 537,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 000,00	2 410,00	0,00	1 000,00	4 410,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	16 086,00	16 086,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	3 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	3 900,00	0,00	0,00	0,00	3 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	5 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	5 862,00	5 862,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	1 020,00	1 020,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	100,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	2 270,00	2 270,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086,00	1 086,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	1 342 027,00	0,00	38 776,00	1 380 803,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

## FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.932</b>

**FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
<b>DEPENSES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

## FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>58 307,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	530,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	12 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
						3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs		
<b>DEPENSES</b>		<b>125 242,00</b>	<b>156 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	56 700,00	47 500,00	0,00	0,00	14 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	310,00	310,00	0,00	0,00	160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	19 200,00	81 340,00	0,00	0,00	12 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	3 840,00	1 430,00	0,00	0,00	3 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 500,00	300,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 340,00	1 630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	32 900,00	23 600,00	0,00	0,00	17 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.933</b>

**FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)**

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>389 919,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 180,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 310,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 730,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 812,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 120,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 800,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 567,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
<b>DEPENSES</b>		<b>53 880,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>409 458,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 100,00	0,00	0,00	19 750,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	299 318,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	2 000,00	0,00	0,00	71 450,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	7 440,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	32 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>416 099,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	416 099,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

**FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
<b>DEPENSES</b>		<b>532 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>33 540,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 300,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	532 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>117 932,15</b>
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 932,15

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934</b>

## FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 029 678,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 150,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 080,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 630,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 818,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 450,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 440,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 000,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	565 200,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00	
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>534 031,15</b>	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 031,15	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-3</b>

## FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.934-4</b>

## FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains							
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12 900,00</b>	<b>0,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 200,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

**IV – ANNEXES****IV****A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE****A2.935****FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)**

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 100,00</b>	<b>400,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.935</b>

## FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>5 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 700,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	13 700,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
655	Contributions obligatoires	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 000,00</b>
758	Produits divers de gestion courante	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.936</b>

## FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
<b>DEPENSES</b>		<b>240 247,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>166 438,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 341 659,57</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 700,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	1 500,00
611	Contrats de prestations de services	9 200,00	0,00	0,00	0,00	141 078,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	49 300,00	0,00	0,00	0,00	24 000,00	0,00	0,00	10 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	560,00	0,00	0,00	1 380,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 750,00
623	Pub., publications, relations publiques	32 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	70 627,00	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	1 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	490 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	672 309,57
<b>RECETTES</b>		<b>16 940,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>784 984,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	16 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 900,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 084,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.936

## FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
<b>DEPENSES</b>		<b>142 455,60</b>	<b>50 400,00</b>	<b>56 710,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 997 910,17</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	6 000,00	0,00	15 200,00	0,00	0,00	24 600,00
611	Contrats de prestations de services	36 000,00	48 000,00	1 700,00	0,00	0,00	235 978,00
613	Locations	6 960,00	0,00	600,00	0,00	0,00	7 560,00
615	Entretien et réparations	17 560,00	0,00	10 870,00	0,00	0,00	112 430,00
616	Primes d'assurances	370,00	0,00	1 240,00	0,00	0,00	3 550,00
618	Divers	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	600,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	14 143,60	0,00	0,00	0,00	0,00	98 893,60
623	Pub., publications, relations publiques	10 200,00	1 800,00	2 800,00	0,00	0,00	47 240,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
625	Déplacements et missions	50,00	0,00	100,00	0,00	0,00	3 150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	60,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	1 460,00
628	Divers	10 380,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00	104 407,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	560 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	15 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	28 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	25 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	698 041,57
<b>RECETTES</b>		<b>282 963,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 136 187,00</b>
703	Redevances utilisation du domaine	141 222,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 162,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 800,00	0,00	0,00	3 800,00
708	Autres produits	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160 900,00
731	Fiscalité locale	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	715 000,00
747	Participations	21 741,00	0,00	47 500,00	0,00	0,00	98 325,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>192 833,00</b>	<b>0,00</b>
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	177 333,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 262,00</b>	<b>0,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	155 262,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>210 633,00</b>
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	15 800,00	0,00	0,00	0,00	193 133,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>155 262,00</b>
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 262,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
<b>DEPENSES</b>		0,00	5 600,00	48 000,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 600,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>RECETTES</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.938</b>

## FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>55 200,00</b>
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-690 051,13	0,00	0,00	-690 051,13
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-690 051,13	0,00	0,00	-690 051,13

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	1 764 640,46	0,00	0,00	1 764 640,46
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-690 051,13	0,00	0,00	-690 051,13
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 074 589,33	0,00	0,00	1 074 589,33

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES  
EQUILIBRE**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	375 000,00	0,00	0,00	375 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	2 943 085,43	410 713,00	410 713,00	3 353 798,43
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 568 085,43	410 713,00	410 713,00	2 978 798,43

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 375 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>350 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	350 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>25 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	25 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 2 943 085,43</b>	<b>410 713,00</b>	<b>VI 410 713,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>158 085,43</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	34 311,43	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
2745	Avances remboursables	0,00	0,00	0,00
27638	Créance Autres établissements publics	123 774,00	0,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>2 785 000,00</b>	<b>410 713,00</b>	<b>410 713,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	18 215,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	11 193,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	647,00	0,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	2 432,00	0,00	0,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	6 107,00	0,00	0,00
28041413	Subv.Cne GFP : Projet infrastructure	148,00	0,00	0,00
280415341	IC : Bien mobilier, matériel	15 400,00	0,00	0,00
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	11 152,00	0,00	0,00
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	82 038,00	0,00	0,00
28041583	Autres grpts-Proj infrastruct Int nation	3 786,00	0,00	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	146,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 005,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 127,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	117 470,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	8 247,00	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)	Réception par le préfet : 30/04/2026 Publication : 30/04/2026
28152	Installations de voirie	1 354,00	0,00	0,00	
281568	Autre matériel, outillage incendie	9 977,00	0,00	0,00	
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	41 926,00	0,00	0,00	
28181	Installations générales, aménagt divers	749,00	0,00	0,00	
281828	Autres matériels de transport	29 374,00	0,00	0,00	
281838	Autre matériel informatique	75 805,00	0,00	0,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	26 803,00	0,00	0,00	
28188	Autres immo. corporelles	81 899,00	0,00	0,00	
29...	Dépréciations des immobilisations				
31...	Matières premières (et fournitures) (5)				
33...	En-cours de production de biens (5)				
35...	Stocks de produits (5)				
39...	Dépréciation des stocks et en-cours				
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices				
49...	Dépréciation des comptes de tiers				
59...	Dépréciation des comptes financiers				
024	Produits des cessions d'immobilisations	5 000,00	0,00	0,00	
021	Virement de la section de fonctionnement	2 200 000,00	410 713,00	410 713,00	

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	65 908 000,00	1,56	2,53 %	0,00	1 667 472,00	1,56
TFPNB	605 700,00	-0,64	11,94 %	0,00	72 321,00	-0,64
CFE	10 758 000,00	5,64	27,16 %	0,00	2 921 873,00	5,64
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	25 306 000,00	-2,21	4,58 %	24,12	1 159 015,00	21,37
<b>TOTAL</b>	<b>102 577 700,00</b>	<b>0,99</b>			<b>5 820 681,00</b>	<b>7,09</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - DM - 2026

**V – ARRETE ET SIGNATURES****V****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
ALLEG Sylvie	
ANNET Jean-Louis	
ARTAUD Jean-Joël	
AUGIER Julien	
BAUDET Edith	
BAÏLÉ Olivier	
BOUGE Camille	
BRUYERE Stéphanie	
CAVALLIER François	
COUTIN Denis	
DE CLARENS Patrick	
FIAT Michel	
FUENTES Noëlle	
GIUDICELLI Marie-José	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
LETAILLEUR Isabelle	
MANKAI Sami	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**Réception par le préfet **V** 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

**A****ARRETE ET SIGNATURES**

MARIET Claudette	
MARTEL Nicolas	
MAZIERS Alex	
NOEL Florence	
PERIC Alexandre	
RAYNAUD Michel	
REBUFFEL Emilie	
RICHARD Jean-Luc	
ROBBE Myriam	
SABATINI Fabienne	
SAILLET Jérôme	
STURM Aurore	
UGO René	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - BUDGET PRINCIPAL - D

## V - ARRETE ET SIGNATURES

## ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

7 occupations

Date de convocation : 23 avril 2026

Présenté par (1), Le Président  
A, le Fayence, le 29 avril 2026

Président,

François CAVALLIER

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire



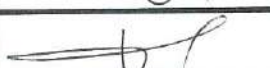

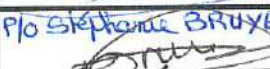




A, le Fayence, le 29 avril 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), de la Communauté de Communes

ALEXANDRE Coraline	Plo Julien AUGIER
ALLEG Sylvie	
ANNET Jean-Louis	Plo Jean-Luc RICHARD
ARTAUD Jean-Joël	
AUGIER Julien	
BAUDET Edith	
BAÏLÉ Olivier	
BOUGE Camille	
BRUYERE Stéphanie	
CAVALLIER François	
COUTIN Denis	
DE CLARENS Patrick	
FIAT Michel	
FUENTES Noëlle	
GIUDICELLI Marie-José	
HUET Jean-Yves	Plo Marie-José GIUDICELLI
LEFEBVRE Ophélie	Plo Myriam ROBBE
LETAILLEUR Isabelle	
MANKAI Sami	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**  
**ARRETE ET SIGNATURES**

Réception par le préfet V 30/04/2026  
 Publication : 30/04/2026  
 A

MARIET Claudette	absente
MARTEL Nicolas	
MAZIERS Alex	
NOEL Florence	P/O Alexandre PERIC
PERIC Alexandre	
RAYNAUD Michel	
REBUFFEL Emilie	P/O Stéphanie BRUYERE
RICHARD Jean-Luc	
ROBBE Myriam	
SABATINI Fabienne	
SAILLET Jérôme	
STURM Aurore	P/O Sami HANRA
UGO René	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/06****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents :** Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés :** Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**BUDGET ANNEXE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11 et suivants ;  
**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe DMA ;  
**VU** le budget primitif de l'exercice 2026, voté par délibération n° 260311/13 du 11 mars 2026 ;  
**VU** la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires en cours d'exercice ;

**CONSIDERANT** l'apparition de dépenses nouvelles et de recettes supplémentaires ;  
**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des ajustements techniques et comptables ;  
**CONSIDERANT** le respect des principes d'équilibre et de sincérité budgétaire.

Le Président informe l'Assemblée que la décision modificative n°1 (DM1), détaillée ci-après, a pour objet d'intégrer la notification des bases de TEOM pour 2026, d'ajuster certaines prévisions de recettes liées aux indemnités journalières du personnel et de prévoir une enveloppe complémentaire pour des travaux d'investissement à la déchetterie de Bagnols.

Elle permet également de conforter l'autofinancement, sans remettre en cause les équilibres votés au budget primitif.

Ces modifications aboutissent à une augmentation du budget Annexe DMA 2026 de 141 724€, dont une augmentation de 70 862€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 70 862€ de la section d'investissement.

Après prise en compte des éléments suivants :

**1. Recettes de fonctionnement**

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
013 – Atténuations de charges	11 256.92	10 341.00	21 597.92
70 – Produits des services, du domaine	649 795.00		649 795.00
731 – TEOM	7 881 326.00	60 521.00	7 941 847.00
74 – Dotations, subventions	657 197.00		657 197.00
75 – Autres produits de gestion courante	10 000.00		10 000.00
78 – Reprises sur provisions	231.00		231.00
042 – Opérations d'ordre (Amortissements, travaux en régie)	80 000.00		80 000.00
002 – Excédent de fonctionnement reporté	585 340.08		585 340.08
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>9 875 146.00</b>	<b>70 862.00</b>	<b>9 946 008.00</b>

- 013 – II du personnel importantes depuis le début de l'année
- 731 – Taux constant, revalorisation des bases 0.80% + bases physiques + 0.77%

## 2. Dépenses de fonctionnement

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
011 – Charges à caractère général	5 892 019.00		5 892 019.00
012 – Charges de personnel	2 898 325.00		2 898 325.00
65 – Autres charges de gestion courante	76 000.00		76 000.00
66 – Charges financières	76 000.00		76 000.00
67 – Charges exceptionnelles	10 802.00		10 802.00
042 – Opérations d'ordre (Amortissements)	810 000.00		810 000.00
023 – Virement à l'investissement	112 000.00	70 862.00	182 862.00
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>9 875 146.00</b>	<b>70 862.00</b>	<b>9 946 008.00</b>

- 023 - Augmentation de l'autofinancement de l'investissement

## 3. Dépenses d'investissement

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
040 – Opérations d'ordre entre sections (Amortissements)	80 000.00		80 000.00
041 – OOIS (Intégrations des études et insertions)	10 000.00		10 000.00
16 - Emprunts	370 000.00		370 000.00
20 – Immobilisations incorporelles	22 000.00		22 000.00
21 - Immobilisations corporelles	1 328 012.00		1 328 012.00
23 – Immobilisations en cours	191 044.00	70 862.00	261 906.00
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>2 001 056.00</b>	<b>70 862.00</b>	<b>2 071 918.00</b>

## 4. Recettes d'investissement

Chapitres	BP 2026	DM1	Budget total 2026
001 – Excédent d'investissement reporté	390 135.93		390 135.93
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement supplémentaire)	112 000.00	70 862.00	182 862.00
024 – Produit de vente	10 000.00		10 000.00
040 - Opérations d'ordre entre sections (Amortissements)	810 000.00		810 000.00
041 – OOIS (Intégrations des études et insertions)	10 000.00		10 000.00
10 – FCTVA	21 896.05		21 896.41
13 – Subventions d'investissement	447 024.02		447 024.02
16 – Emprunt pour l'acquisition d'une benne	200 000.00		200 000.00
<b>Total après décision modificative n° 1</b>	<b>2 001 056.00</b>	<b>70 862.00</b>	<b>2 071 918.00</b>

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

ENTENDU cet exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 du budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » (DM1), par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, telle que présentée en annexe ;
- **PRÉCISE** que cette décision modificative n° 1 génère une augmentation globale du budget annexe DMA 2026 de 141 724€, dont une augmentation de 70 862€ de la section de fonctionnement et une augmentation de 70 862€ de la section d'investissement ;

- **DIT** que la présente délibération et ses annexes budgétaires seront transmises au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président



**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus :  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE BUDGET PRINCIPAL (2)

Numéro SIRET : 20000480200027

POSTE COMPTABLE : SCG DE L'ESTEREL

**M. 57**

**Décision modificative 1 (3)**

**Voté par nature**

BUDGET : DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	Sans Objet
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	Sans Objet
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	Sans Objet

## II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	5
B1 - Présentation des AP votées	Sans Objet
B2 - Présentation des AE votées	Sans Objet
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	6
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	9
D1 - Balance générale - Dépenses	11
D2 - Balance générale - Recettes	13

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	15
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	19
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	Sans Objet
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	Sans Objet
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	Sans Objet
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	22
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	24
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	27
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	31

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	33
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	36
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	39
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	41
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

### B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
<b>C - Annexes budgétaires</b>	
C1.1 - Equilibre budgétaire	47
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	49
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	50
<b>D - Autres éléments d'information</b>	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	52
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
<b>V - Arrêté et signatures</b>	
A - Arrêté et signatures	53

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;  
*les opérations d'ordre doivent figurer en italique.*

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	70 862,00	70 862,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	70 862,00	70 862,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>		<b>141 724,00</b>	<b>141 724,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	1 328 012,00	0,00	0,00	0,00	1 328 012,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	191 044,00	0,00	70 862,00	70 862,00	261 906,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 541 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>1 611 918,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	370 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>370 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>1 911 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>1 981 918,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>90 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>90 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 001 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>2 071 918,00</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 071 918,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	447 024,02	0,00	0,00	0,00	447 024,02
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>647 024,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>647 024,02</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 896,05	0,00	0,00	0,00	21 896,05
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>31 896,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 896,05</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>678 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 920,07</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	112 000,00		70 862,00	70 862,00	182 862,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	810 000,00		0,00	0,00	810 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00		0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>932 000,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>1 002 862,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>1 610 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>1 681 782,07</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>390 135,93</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 071 918,00</b>
---	---------------------

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>912 862,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10)  $DF\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RF\ 042$  ;  $RI\ 040 = DF\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$ .

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération  $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	5 892 019,00	0,00	0,00	0,00	5 892 019,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 898 325,00	0,00	0,00	0,00	2 898 325,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 866 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 866 344,00</b>
66	Charges financières	76 000,00	0,00	0,00	0,00	76 000,00
67	Charges spécifiques (4)	10 802,00	0,00	0,00	0,00	10 802,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>8 953 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 953 146,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (5)	112 000,00		70 862,00	70 862,00	182 862,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	810 000,00		0,00	0,00	810 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>922 000,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>992 862,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 875 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>9 946 008,00</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 946 008,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	11 256,92	0,00	10 341,00	10 341,00	21 597,92
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	649 795,00	0,00	0,00	0,00	649 795,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 881 326,00	0,00	60 521,00	60 521,00	7 941 847,00
74	Dotations et participations (4)	657 197,00	0,00	0,00	0,00	657 197,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>9 209 574,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>9 280 436,92</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	231,00		0,00	0,00	231,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>9 209 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>9 280 667,92</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	80 000,00		0,00	0,00	80 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>80 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>80 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>9 289 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>9 360 667,92</b>
--------------	---------------------	-------------	------------------	------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>585 340,08</b>
-------------------------------	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 946 008,00</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)</b>	<b>912 862,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>D1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	70 862,00	0,00	70 862,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>70 862,00</b>
---	------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		70 862,00	70 862,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
-------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>70 862,00</b>
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>D2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		70 862,00	70 862,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>70 862,00</b>
---	------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	10 341,00		10 341,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	60 521,00		60 521,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
Recettes de fonctionnement – Total	70 862,00	0,00	70 862,00
+			0,00
=			70 862,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 001 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 328 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	191 044,00	0,00	0,00	70 862,00	70 862,00	0,00	70 862,00	70 862,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 541 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	370 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 911 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>90 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)</b>									<b>0,00</b>

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>70 862,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 610 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	447 024,02	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>647 024,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 896,05	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>31 896,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>678 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	112 000,00		70 862,00	70 862,00	70 862,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	810 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>932 000,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)

0,00

Affectation au compte 1068 (9)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

70 862,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A1</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>2 001 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2051	Concessions, droits similaires	17 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 328 012,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	597 244,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	702 267,65	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	6 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	191 044,00	0,00	0,00	70 862,00	70 862,00	0,00	70 862,00	70 862,00
2313	Constructions	26 644,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	164 400,00	0,00		70 862,00	70 862,00	0,00	70 862,00	70 862,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 541 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	370 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	370 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>1 911 056,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	80 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	70 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	24 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	27 950,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	750,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139172	Subv. transf. FEDER	300,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139178	Autres fonds européens	17 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>90 000,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>A3</b>

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>1 610 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	447 024,02	0,00	0,00	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	147 024,02	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13178	Autres fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>647 024,02</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	21 896,05	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	21 896,05	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>31 896,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>678 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	112 000,00		70 862,00	70 862,00	70 862,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	810 000,00		0,00	0,00	0,00
28033	Frais d'insertion	200,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 800,00		0,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	500,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
281351	Bâtiments publics	800,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 500,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	521 800,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	240 000,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 200,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	15 200,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	10 000,00		0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	10 000,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>932 000,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 875 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	5 892 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 898 325,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 866 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	76 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	10 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>86 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 953 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	112 000,00			70 862,00	70 862,00		70 862,00	70 862,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	810 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>922 000,00</b>			<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

<b>D002 Résultat reporté</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>70 862,00</b>
--	------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES</b>	<b>B</b>

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 289 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	11 256,92	0,00	10 341,00	10 341,00	10 341,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	649 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 881 326,00	0,00	60 521,00	60 521,00	60 521,00
74	Dotations et participations (3)	657 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 209 574,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>231,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 209 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>R002 Résultat reporté</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>70 862,00</b>
--	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
<b>TOTAL</b>		<b>9 875 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
011	Charges à caractère général (5)	5 892 019,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	24 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	174 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 800 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	4 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	22 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	4 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	260 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	70 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	53 888,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	79 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 490,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	19 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
6238	Divers	57 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	8 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	4 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	2 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	12 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	83 391,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	4 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	14 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 898 325,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	152 325,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	2 700 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	7 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	13 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	76 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	1 250,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	8 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)  I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée  II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)  III = I + II
65818	Autres	55 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>8 866 344,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
66	Charges financières	76 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	66 634,22	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-1 608,92	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6688	Autres	10 974,70	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	10 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	10 802,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>86 802,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>8 953 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	112 000,00			70 862,00	70 862,00		70 862,00	70 862,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	810 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	810 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>922 000,00</b>			<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>		<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>

#### Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	9 647,92
Montant des ICNE de l'exercice N-1	11 256,84
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-1 608,92

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
<b>TOTAL</b>		<b>9 289 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
013	Atténuations de charges (4)	11 256,92	0,00	10 341,00	10 341,00	10 341,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	11 256,92	0,00	10 341,00	10 341,00	10 341,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	649 795,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	171 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	315 452,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	163 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70871	Remb.frais par collectivité rattachement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	7 881 326,00	0,00	60 521,00	60 521,00	60 521,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 881 326,00	0,00	60 521,00	60 521,00	60 521,00
74	Dotations et participations (4)	657 197,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	657 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 209 574,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>9 209 805,92</b>	<b>0,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes d'ordre</b>		<b>80 000,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

### Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)</b>	<b>A1</b>

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 918,00</b>	<b>0,00</b>		<b>1 981 918,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	370 000,00	0,00		370 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	22 000,00	0,00		22 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 328 012,00	0,00		1 328 012,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	261 906,00	0,00		261 906,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 920,07</b>	<b>0,00</b>		<b>678 920,07</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	21 896,05	0,00		21 896,05
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	447 024,02	0,00		447 024,02
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	200 000,00	0,00		200 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 918,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	370 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	600 244,35	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	724 767,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	261 906,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 920,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	21 896,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	447 024,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
164	Emprunts auprès des éta financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A1.907</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 981 918,00</b>
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
215	Installat <sup>o</sup> , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 244,35
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	724 767,65
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 906,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>678 920,07</b>
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 896,05
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	447 024,02
164	Emprunts auprès des états financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A2</b>

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 953 146,00</b>	<b>0,00</b>		<b>8 953 146,00</b>
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	5 892 019,00	0,00		5 892 019,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	2 898 325,00	0,00		2 898 325,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00		76 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	76 000,00	0,00		76 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	10 802,00	0,00		10 802,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 280 667,92</b>	<b>0,00</b>		<b>9 280 667,92</b>
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	21 597,92	0,00		21 597,92
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	649 795,00	0,00		649 795,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	7 941 847,00	0,00		7 941 847,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	657 197,00	0,00		657 197,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00		10 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	231,00	0,00		231,00

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72					
				Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 953 146,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	268 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	4 800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	26 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	389 888,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	79 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	40 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	152 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	40 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	74 040,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	118 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	14 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	2 700 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	40 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	65 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	65 025,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	10 974,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	10 802,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 280 667,92</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	21 597,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	486 456,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	163 339,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	7 941 847,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	69,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	657 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	231,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE</b>	<b>A2.937</b>

## FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74
							Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

## IV – ANNEXES

IV

## A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.937

## FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
<b>DEPENSES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 953</b>	
									<b>146,00</b>	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	268 750,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800	
									000,00	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 900,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	389 888,00	
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00	
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 490,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 325,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 600,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 040,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 100,00	
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 151,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 600,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 700	
									200,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 800,00	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 400,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 100,00	
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 025,30	
668	Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 974,70	

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 802,00
<b>RECETTES</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>9 280 667,92</b>
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 597,92
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	486 456,00
707	Ventes de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 339,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 941 847,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 128,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	390 135,93	0,00	0,00	390 135,93
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	390 135,93	0,00	0,00	390 135,93

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	390 135,93	0,00	0,00	390 135,93
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	390 135,93	0,00	0,00	390 135,93

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	<b>Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)</b>	<b>Propositions nouvelles</b>	<b>Vote</b>	<b>Total (1)</b>
				Réception par le 30/04/2026 Publication : 30/04/2026
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)</b>	<b>440 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>440 000,00</b>
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)</b>	<b>953 896,05</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>1 024 758,05</b>
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	<b>513 896,05</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>584 758,05</b>

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>I 440 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>II 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>370 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	370 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>70 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	70 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES</b>	<b>C1.3</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>V 953 896,05</b>	<b>70 862,00</b>	<b>VI 70 862,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>21 896,05</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	21 896,05	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>932 000,00</b>	<b>70 862,00</b>	<b>70 862,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28033	Frais d'insertion	200,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	6 800,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	500,00	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	800,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	2 500,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	521 800,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	240 000,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	20 000,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 200,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	15 200,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
024	Produits des cessions d'immobilisations	10 000,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	112 000,00	70 862,00	70 862,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS</b>	<b>D3</b>

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>67 303 790,00</b>	<b>1,57</b>			<b>7 941 847,00</b>	<b>1,57</b>

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - DM - 2026

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

ALEXANDRE Coraline	
ALLEG Sylvie	
ANNET Jean-Louis	
ARTAUD Jean-Joël	
AUGIER Julien	
BAUDET Edith	
BAÏLÉ Olivier	
BOUGE Camille	
BRUYERE Stéphanie	
CAVALLIER François	
COUTIN Denis	
DE CLARENS Patrick	
FIAT Michel	
FUENTES Noëlle	
GIUDICELLI Marie-José	
HUET Jean-Yves	
LEFEBVRE Ophélie	
LETAILLEUR Isabelle	
MANKAI Sami	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**Réception par le préfet **V** 30/04/2026

Publication : 30/04/2026

**A****ARRETE ET SIGNATURES**

MARIET Claudette	
MARTEL Nicolas	
MAZIERS Alex	
NOEL Florence	
PERIC Alexandre	
RAYNAUD Michel	
REBUFFEL Emilie	
RICHARD Jean-Luc	
ROBBE Myriam	
SABATINI Fabienne	
SAILLET Jérôme	
STURM Aurore	
UGO René	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE FAYENCE - DECHETS MENAGERS ET ASSIMILÉS

## V - ARRETE ET SIGNATURES

V

## ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 31

VOTES :

Pour : 31

Contre : 0

Abstentions : 0

Fracassations

Date de convocation : 23 avril 2026



Président,

François CAVALLIER

Présenté par (1), le Président  
A. de Fayence, le 29 avril 2026

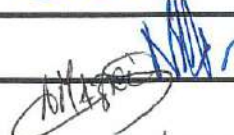
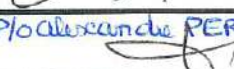


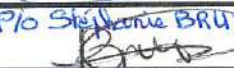




Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A, le Fayence, le 29 avril 2026

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3), de la Communauté de Communes

ALEXANDRE Coraline	PIO Julien AUGIER
ALLEG Sylvie	
ANNET Jean-Louis	PIO Jean-Luc RICHARD
ARTAUD Jean-Joël	
AUGIER Julien	
BAUDET Edith	
BAÏLÉ Olivier	
BOUGE Camille	
BRUYERE Stéphanie	
CAVALLIER François	
COUTIN Denis	
DE CLARENS Patrick	
FIAT Michel	
FUENTES Noëlle	
GIUDICELLI Marie-José	
HUET Jean-Yves	PIO Jean-Yves GIUDICELLI
LEFEBVRE Ophélie	PIO Huguette ROBBE
LETAILLEUR Isabelle	
MANKAI Sami	

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>
	<b>A</b>

MARIET Claudette	absente
MARTEL Nicolas	
MAZIERS Alex	
NOEL Florence	Plo Alexandre PERIC
PERIC Alexandre	
RAYNAUD Michel	
REBUFFEL Emilie	Plo Stéphanie BRUYERE
RICHARD Jean-Luc	
ROBBE Myriam	
SABATINI Fabienne	
SAILLET Jérôme	
STURM Aurore	Plo Sami HANKA
UGO René	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 22  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 10  
Suffrages exprimés ..... 29

**DCC n°260429/07**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD**

**Absents excusés : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Michel FIAT, Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Edith BAUDET, Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

**VU** l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

**VU** les budgets primitifs 2026 du budget principal et du budget annexe DMA de la Communauté de Communes ;

**VU** la délibération n° 260311/21 du Conseil communautaire du 11/03/2026 relative au versement d'un acompte de subvention au titre de l'exercice 2026 ;

**CONSIDERANT** qu'afin de permettre aux associations de disposer d'une trésorerie suffisante en début d'exercice, le conseil communautaire du 11/03/2026 a autorisé le versement d'un acompte aux seules associations ayant été subventionnées en 2025 et conditionné par la transmission d'une demande complète pour 2026 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** les subventions attribuées aux associations au titre de l'année 2026, telles que détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le versement des compléments de subvention ainsi que l'attribution et le versement de subventions aux nouvelles associations, le cas échéant ;
- **PRÉCISE** que les subventions seront versées en une seule fois à l'issue du conseil communautaire, sauf modalités particulières de versement suivantes :
  - Les subventions exceptionnelles liées à la réalisation d'un évènement seront versées à proximité immédiate de la date de l'évènement ;
  - Pour le Football Club (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : un 1<sup>er</sup> acompte de 35 000€ après signature de la convention et un solde de 5 000€ après analyse du bilan comptable N-1 ;
  - Pour l'Entente en Pays de Fayence Athlétisme (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après signature de la convention ;
  - Pour l'association CELLO FAN (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de 22 000€ après la signature de la convention et de 10 000€, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2026, pour le Festival du Quatuor à Cordes ;
  - Pour l'association Musique Cordiale (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après signature de la convention ;
  - Pour l'association MAISON POUR TOUS (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la

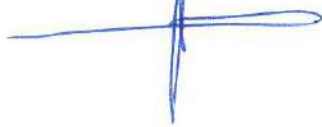
- subvention en une seule fois après signature de la convention ;
- o Pour le Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé (cf. convention d'objectifs inscrite à l'ordre du jour) : versement de la subvention en une seule fois après signature de la convention.
  - **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 du budget principal et du budget annexe des Déchets Ménagers et Assimilés ;
  - **AUTORISE** le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout document nécessaire et à procéder au versement des sommes correspondantes.

Nom de l'association	Montant de la subvention 2026	Montant de l'acompte	Montant du solde à verser
Alpha Bad	1 000.00	400.00	600.00
Aviron Saint Cassien	16 000.00	8 000.00	8 000.00
Basket Club	8 000.00	4 000.00	4 000.00
Athlétisme Entente Pays de Fayence	24 000.00	12 000.00	12 000.00
Etoile pongiste du Pays de Fayence	17 000.00	8 000.00	9 000.00
Football Club du Pays de Fayence	40 000.00	19 000.00	21 000.00
Handball Club	12 000.00	6 000.00	6 000.00
Judo Club	2 500.00	1 250.00	1 250.00
Rugby Club Pays de Fayence	13 000.00	6 500.00	6 500.00
Ski Club du Canton de Fayence	6 000.00	2 500.00	3 500.00
Volleyball Pays de Fayence	6 000.00	3 000.00	3 000.00
UNSS Collège Fayence	1 500.00	750.00	750.00
UNSS Collège Montauroux	3 000.00	1 250.00	1 750.00
La Cantonale 83 Sport Boule	5 000.00	2 500.00	2 500.00
Trampoline MTR	3 000.00	1 500.00	1 500.00
Escalade Quand on grimpe	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Vélo Club VCPF	3 000.00	1 250.00	1 750.00
Les Archers du Pays de Fayence	3 600.00	1 800.00	1 800.00
Twirling	4 000.00	1 500.00	2 500.00
Sport Santé Mons	3 125.00	1 500.00	1 625.00
Escrime Découverte Pays de Fayence	600.00	0.00	600.00
ROQ N'ROULL VTT BAND	2 000.00	0.00	2 000.00
Relais solidarité	18 000.00	9 000.00	9 000.00
Croix rouge Antenne Fayence	15 000.00	6 000.00	9 000.00
CLIC – Association Libéraux du Canton de Fayence	20 000.00	8 000.00	12 000.00
ADIL	3 867.00	3 867.00	0.00
Conférence St Vincent de Paul	3 000.00	1 250.00	1 750.00
Groupement Associatif des Professionnels de Santé	8 000.00	4 500.00	3 500.00
GAPS – Permanences des soins ambulatoires	32 400.00	16 200.00	16 200.00
Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Var	3 000.00	1 500.00	1 500.00
Fédération bi départementale des Foyers Ruraux	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Pays de Fayence Solidaire	2 000.00	500.00	1 500.00
Solidarité Couturières Pays de Fayence	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Association Flavie	500.00	0.00	500.00
Ciné Festival	20 000.00	10 000.00	10 000.00
Ciné Festival Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Fédération Bi départementale Foyers ruraux	4 000.00	1 500.00	2 500.00

Fédération Bi départementale Foyers ruraux Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Cello Fan	20 000.00	10 000.00	10 000.00
Cello Fan Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Musique Cordiale	23 000.00	11 500.00	11 500.00
Musique Cordiale Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Arts cœur village	1 500.00	750.00	750.00
Arts cœur village Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Cap sur la vie	1 000.00	500.00	500.00
Cap sur la vie Label	1 000.00	0.00	1 000.00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS Festival Francis Poulenc	1 000.00	500.00	500.00
Comité d'Actions Culturelles de BAGNOLS Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Association Aéronautique Old planeurs de collection	2 000.00	500.00	1 500.00
Bravades et traditions	1 500.00	750.00	750.00
Bravades et traditions – Exceptionnelle pour les 20 ans	500.00	0.00	500.00
Jazz à Tourrettes	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Jazz à Tourrettes Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Comité des fêtes de Montauroux Festival de Guitares	4 000.00	2 000.00	2 000.00
Comité des fêtes de Montauroux Festival de Guitares Label	2 000.00	0.00	2 000.00
Arkeodidacte	3 300.00	1 650.00	1 650.00
Arkeodidacte – Exceptionnelle Projet « Sciences pour Tous »	1 000.00	0.00	1 000.00
ANEVIP (Les Anciennes des Neuf Villages Perchés)	2 000.00	1 000.00	1 000.00
FLIP (Fantastique Ligue d'Improvisation et de Performance)	700.00	350.00	350.00
FLIP – Exceptionnelle pour un stage à Cannes + Voyage en Belgique	300.00	0.00	300.00
AAPCA – Exceptionnelle Coupe du Monde de Voltige	5 000.00	0.00	5 000.00
Enveloppe pour les 60 ans du Lac de Saint Cassien	10 000.00	0.00	0.00
Cello Fan – Festival du Quatuor à Cordes	10 000.00	5 000.00	5 000.00
Maison pour Tous Montauroux	30 000.00	15 000.00	15 000.00
Foyer Rural de Fayence – Tourrettes - Théâtre ambulant	23 000.00	11 500.00	11 500.00
A.A.P.C.A - Ecole de Vol à Voile	4 200.00	2 100.00	2 100.00
Collège de Fayence – Séjour Saint-Etienne de Tinée	1 550.00	1 550.00	0.00
Collège de Fayence FSE	1 000.00	500.00	500.00
Oléiculture du Pays de Fayence	2 000.00	1 000.00	1 000.00
Association des éleveurs de Canjuers	2 500.00	1 000.00	1 500.00
GDS du Var (Groupement de Défense Sanitaire)	3 000.00	1 500.00	1 500.00
Goût et Culture en Provence	1 000.00	500.00	500.00
L'Acampadou – Tiers Lieu Nourricier	1 500.00	1 500.00	0.00
Association des Producteurs de fruits et légumes du Var	2 000.00	0.00	2 000.00
Mission locale	75 000.00	75 000.00	0.00
CEZAR (Collectif des Entrepreneurs des Zones d'Activités Réunies du Pays de Fayence)	5 000.00	2 500.00	2 500.00
Var Initiative	11 048.12	11 312.00	0.00
ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique)	5 000.00	2 500.00	2 500.00
RESEAU ACTIF	2 500.00	0.00	2 500.00
CEN-PACA pour Fondurane	2 000.00	1 000.00	1 000.00

ARPAF	3 000.00	1 500.00	1 500.00
INSTINCT ANIMAL – Centre de soins de la faune sauvage	5 000.00	0.00	5 000.00
VELOPISTES (Mobilité)	500.00	250.00	250.00
Les Usagers de l'Eau	1 000.00	500.00	500.00
Total budget principal	601 954.00	316 229.00	275 725.00
Enveloppe d'imprévus	31 046.00	0.00	0.00
Total budget principal	633 000.00	316 229.00	275 725.00
Com'Collecte - Budget annexe DMA	10 000.00	1 500.00	8 500.00
Montagn'Habits - Budget annexe DMA	2 000.00	2 000.00	0.00
Recyclerie La Source - Budget annexe DMA	6 000.00	1 500.00	4 500.00
Total budget annexe DMA	18 000.00	5 000.00	13 000.00
<b>Total général</b>	<b>651 000.00</b>	<b>321 229.00</b>	<b>288 725.00</b>

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

François CAVALLIER  
Président



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/08****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE POUR 2026**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € à l'association Football club du Pays de Fayence, association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'année 2026, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000€ à l'association Football club du Pays de Fayence ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président





## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2026,  
sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

et

**L'association « FOOTBALL CLUB DU PAYS DE FAYENCE »,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Siret : 435 292 644 000 26  
Sise Stade intercommunal du Pays de Fayence – 690 Chemin de la Garelle, 83440 FAYENCE,  
Représentée par son président, Monsieur Thierry PEDRAZZOLI, agissant ès qualités ,

Ci-Après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Dans le cadre de ses compétences et de l'exercice de ses politiques locales, la Communauté soutient des actions présentant un intérêt public local, notamment dans les domaines du sport, de la jeunesse et de la cohésion sociale, conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

**Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir :

- Les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention versée à l'Association pour l'année 2026 ;
- Les engagements qualitatifs et quantitatifs de l'Association ;
- Les modalités de contrôle et d'évaluation des actions soutenues.

**Article 2 : Activités prises en compte**

Les activités de l'Association contribuent à :

- la pratique et l'encadrement du football, notamment auprès des jeunes ;
- la promotion des valeurs éducatives, sportives et citoyennes ;
- l'utilisation maîtrisée des équipements sportifs intercommunaux.

**2.1 Engagements éthiques et éducatifs**

L'Association veille au respect :

- des règles de sécurité,
- des principes de respect d'autrui,
- des installations mises à disposition,
- des obligations liées à l'encadrement des mineurs.

**2.2 Engagements opérationnels de l'Association**

L'Association s'engage à :

- réaliser l'ensemble des activités sportives déclarées pour l'année 2026, conformément à ses statuts ;
- utiliser les aides financières et matérielles accordées exclusivement pour la réalisation des actions prévues par la présente convention ;
- mentionner le soutien de la Communauté de communes du Pays de Fayence sur ses supports de communication relatifs aux actions subventionnées ;
- participer, lorsque cela est sollicité, aux actions, réunions ou manifestations institutionnelles organisées par la Communauté en lien avec l'objet de la convention.

**Article 3 : Aides attribuées****3.1 Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2026, la Communauté attribue à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 40 000 €, par délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2026.

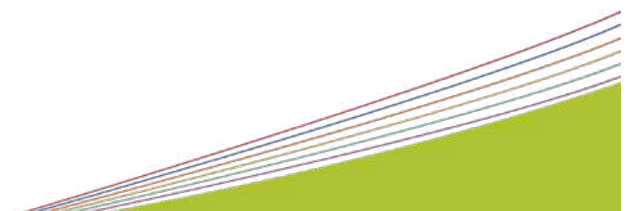
Affectation prévisionnelle :

- Frais d'arbitrage : 5 000 €
- Organisation de tournois et manifestations sportives : 5 000 €
- Frais de déplacements des équipes : 30 000 €
- Total : 40 000 €

**3.2 Modalités de versement**

La subvention est versée en deux acomptes :

- 35 000 € à la signature de la présente convention ;
- 5 000 € après transmission et analyse du bilan financier de l'exercice précédent, certifié et détaillé.



### **3.3 Mise à disposition d'un agent intercommunal**

La Communauté met à disposition de l'Association, à titre gracieux, un agent intercommunal, chargé de l'encadrement des jeunes, à raison de 3 h 30 par semaine, hors vacances scolaires d'été (44 semaines/an).

- L'agent demeure placé sous l'autorité hiérarchique et statutaire exclusive de la Communauté.
- Cette mise à disposition constitue une aide en nature, valorisée à hauteur de 4 042.50 € par an.
- Elle ne crée aucun lien de subordination entre l'agent et l'Association.

### **3.4 Mise à disposition d'équipements**

Les équipements sportifs sont mis à disposition dans les conditions définies par une convention distincte de mise à disposition du stade intercommunal.

## **Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté.

## **Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

## **Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

## **Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

## **Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

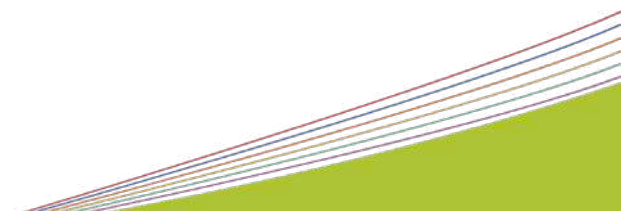
## **Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association  
Le Président,  
Thierry PEDRAZZOLI

Pour la Communauté de Communes,  
Le Président,  
François CAVALLIER



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/09****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ENTENTE EN PAYS DE FAYENCE ATHLETISME POUR 2026**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation sociale, et plus particulièrement en faveur du développement des activités physiques et sportives des jeunes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € à l'association Entente en Pays de Fayence Athlétisme, association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'année 2026, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 24 000 € à l'association Entente en Pays de Fayence Athlétisme ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2026,  
sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

et

**L'association « Entente du Pays de Fayence Athlétisme »,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Siret : 483 793 089 00028  
Sise Stade intercommunal du Pays de Fayence – Quartier les Terrassonnes, 83440 TOURRETTES

Représentée par son président, Monsieur Eric CHIABRANDO, agissant ès qualités,

Ci-après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir :

- Les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention versée à l'Association pour l'année 2026 ;
- Les engagements qualitatifs et quantitatifs de l'Association ;
- Les modalités de contrôle et d'évaluation des actions soutenues.

**Article 2 : Activités prises en compte**

Avec la construction d'un stade intercommunal, la Communauté de Communes a souhaité encourager la pratique des sports de plein air et conduire le plus grand nombre possible de jeunes vers le goût de l'effort et du dépassement.

La création d'un équipement de qualité, correspondant à l'attente des associations, a répondu à cet objectif.

Les activités de l'Association prises en compte correspondent aussi à cet objectif ; elles sont bien sûr conformes à ses statuts et à son objet social, à savoir la pratique et la promotion de l'athlétisme de loisir et de compétition.

**2.1 Engagements éthiques et éducatifs**

Une attention toute particulière est demandée aux dirigeants de l'association, à ses membres dans le cadre des activités de l'Association, à ses préposés ou salariés dans l'exercice de leurs fonctions ainsi qu'à tous les auxiliaires à titre quelconque (aides bénévoles) concernant leur responsabilité morale envers les adhérents.

La contrepartie de l'attribution des aides publiques ne se résume pas au rôle sportif des personnes précitées, mais porte au moins autant sur l'enseignement des valeurs morales, notamment, dans le respect d'autrui par tout adhérent, ainsi que des installations mises à disposition et règles élémentaires d'hygiène.

La Communauté pourra apprécier le respect de ces principes au regard des obligations contractuelles définies par la présente convention, notamment en matière de sécurité, de protection des mineurs et de respect des équipements mis à disposition.

**2.2 Engagements opérationnels de l'Association**

L'Association s'engage à :

- réaliser l'ensemble des activités sportives déclarées pour l'année 2026, conformément à ses statuts ;
- utiliser les aides financières et matérielles accordées exclusivement pour la réalisation des actions prévues par la présente convention ;
- mentionner le soutien de la Communauté de communes du Pays de Fayence sur ses supports de communication relatifs aux actions subventionnées ;
- participer, lorsque cela est sollicité, aux actions, réunions ou manifestations institutionnelles organisées par la Communauté en lien avec l'objet de la convention.

**Article 3 : Aides attribuées****3.1 Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2026, la Communauté attribue à l'Association une subvention de fonctionnement d'un montant total de 24 000 €, par délibération du Conseil communautaire du 29 avril 2026.

Affectation prévisionnelle :

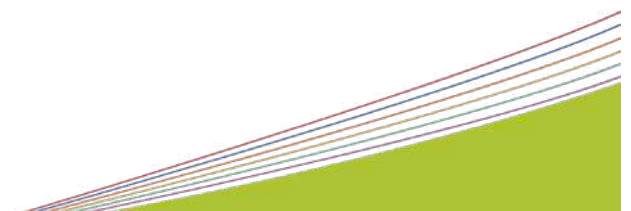
- Frais de déplacements, missions et réceptions : 24 000 €

**3.2 Modalités de versement**

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après la signature de la présente convention.

**3.3 Mise à disposition d'équipements**

Les équipements sportifs sont mis à disposition dans les conditions définies par une convention distincte de mise à disposition du stade intercommunal.



**Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté.

**Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

**Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

**Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

**Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

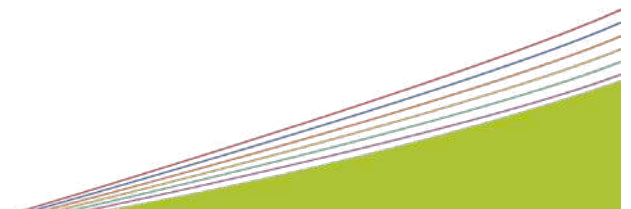
Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Le Président,  
Eric CHIABRANDO

Pour la Communauté de Communes,

Le Président,  
François CAVALLIER



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/10****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION CELLO FAN POUR 2026**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement en faveur de la promotion de la musique classique et de l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention d'un montant global de 32 000 € à l'association Cello Fan, association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Cette subvention se décompose comme suit :

- 20 000 € au titre de la subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2026 ;
- 2 000 € au titre de la labellisation 2026 ;
- 10 000 € pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes, programmée du 11 au 13 septembre 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

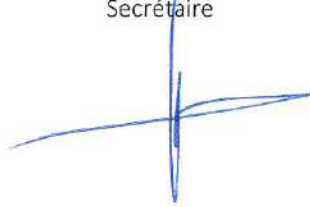
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'année 2026, d'une subvention d'un montant de 32 000 € à l'association Cello Fan, répartie comme suit :
  - 20 000 € pour le programme annuel des activités 2026 ;
  - 2 000 € au titre de la labellisation 2026 ;
  - 10 000 € pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes, du 11 au 13 septembre 2026 ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président





## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,  
sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

et

**L'association « CELLO FAN »,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Siret : 420 428 641 00021  
Sise 8 avenue Le Mesnil, 06200 NICE

Représentée par sa Présidente, Madame Claudine IPPERTI, agissant ès qualités,

Ci-après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local. L'association Cello Fan a pour objet de promouvoir la musique classique, baroque et contemporaine par la voix du violoncelle.

L'association organise des festivals et propose des concerts dans le cadre ou non de manifestations existantes avec toutes les formations possibles, du récital en passant par la musique de chambre et les concertos avec orchestres.

Elle se donne aussi la possibilité de travailler à la création d'œuvres originales qu'elle monte elle-même ou qu'elle propose à des partenaires extérieurs. L'association se donne aussi pour objet de promouvoir des artistes auprès des différents acteurs de la vie culturelle, festivals, saison de musique, programmation culturelle diverse et variée.

Elle promeut des artistes confirmés mais souvent également depuis sa création les jeunes talents en les encourageant à occuper la scène avec leurs pairs. Ces derniers encouragent et conseillent les jeunes musiciens en devenir.

En 2026, l'association organisera, en plus de ses activités habituelles, la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 13 septembre 2026.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de ses activités qu'elle mène tout au long de l'année ainsi que l'organisation du Festival du Quatuor à Cordes et l'attribution d'une subvention pour l'année 2026, objet de la présente.

**Article 2 : Activités prises en compte**

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de la promotion de la musique classique, baroque et contemporaine par la voix du violoncelle.

A ce titre, l'Association organise chaque année des festivals, des concerts et le Festival du Quatuor à Cordes.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

**Article 3 : Aides attribuées****3.1 Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2026, une subvention globale de 32 000€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 20 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2026 ;
- 2 000€ au titre de la labellisation 2026 ;
- 10 000€ pour l'organisation de la 38<sup>ème</sup> édition du Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 13 septembre 2026.

**3.2 Modalités de versement**

Le versement de la subvention s'effectue de la manière suivante :

- 22 000€ (20 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2026 et 2 000€ au titre de la labellisation 2026) versés en une fois par mandat administratif à la signature, par les deux parties, de la présente convention ;
- 10 000€ pour l'organisation du 38<sup>ème</sup> Festival du Quatuor à Cordes qui aura lieu du 11 au 13 septembre 2026, versés par mandat administratif au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2026 si le Festival est maintenu.

**Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté ;
- insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : [communication@cc-paysdefayence.fr](mailto:communication@cc-paysdefayence.fr)) ;
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des événements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un événement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

**Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

**Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

**Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

**Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

Fait à Tournettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

La Présidente,  
Claudine IPPERTI

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence,

Le Président,  
François CAVALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/11**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD**

**Absents excusés : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)**

---

**CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION MUSIQUE CORDIALE POUR 2026**

---

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus particulièrement en faveur de l'éducation musicale et des échanges culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention d'un montant global de 25 000 € à l'association Musique Cordiale, association déclarée conformément à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901.

Cette subvention se décompose comme suit :

- 23 000 € au titre de la subvention de fonctionnement pour le programme annuel des activités 2026 ;
- 2 000 € au titre de la labellisation 2026.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'année 2026, d'une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association Musique Cordiale, répartie comme suit :
  - 23 000 € pour le programme annuel des activités 2026 ;
  - 2 000 € au titre de la labellisation 2026 ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;

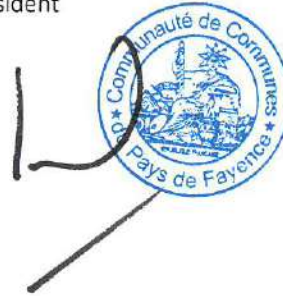
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président





## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,  
sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

et

**L'association « Musique Cordiale »,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Siret : 493 460 745 00018  
Sise 217 Chemin des Moulins, 83440 SEILLANS

Représentée par sa Présidente, Madame Philippa PAWLIK, agissant ès qualités,

Ci-après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient les initiatives locales en matière culturelle, et plus particulièrement l'éducation musicale et les échanges culturels dans un cadre européen et international pour promouvoir l'étude, la compréhension et la pratique de la musique et du chant.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir et préciser les moyens accordés à l'Association, au regard de son activité, et l'attribution d'une subvention pour l'année 2026, objet de la présente.

**Article 2 : Activités prises en compte**

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de l'éducation musicale et des échanges culturels.

A ce titre, l'Association organise chaque année le Festival International Musique-Cordiale, le 22<sup>ème</sup> pour cette année 2026, succession d'évènements musicaux qui se déroulent sur l'ensemble des communes du territoire.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour l'image de notre territoire.

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

**Article 3 : Aides attribuées****3.1 Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2026, une subvention globale de 25 000€ est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 23 000€ de subvention de fonctionnement pour l'ensemble des concerts et actions qui vont être organisés tout au long de l'année 2026 ;
- 2 000€ au titre de la labellisation 2026.

**3.2 Modalités de versement**

Le versement de la subvention s'effectuera en une seule fois après la signature de la présente convention.

**Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté ;
- insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : [communication@cc-paysdefayence.fr](mailto:communication@cc-paysdefayence.fr)) ;
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des évènements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un évènement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

**Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

**Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

**Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

**Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

Fait à Tournettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

La Présidente,  
Philippa PAWLIK

Pour la Communauté de Communes  
du Pays de Fayence,

Le Président,  
François CAVALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/12**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**SUBVENTION AU GROUPEMENT DES ACTEURS ET PROFESSIONNELS DE SANTÉ (GAPS)  
ET CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION**

---

Dans le cadre de la politique de la Communauté de communes du Pays de Fayence (CCPF) de soutien aux initiatives locales en matière de santé, d'accès aux soins et de lutte contre le risque de désertification médicale, il est proposé au conseil communautaire d'accorder à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé », pour l'année 2026, une subvention globale de 40 400 € qui se décompose comme suit :

- 8 000 € de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire ;
- 32 400 € au titre d'une subvention de fonctionnement affectée au financement de la Permanence Des Soins Ambulatoires.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

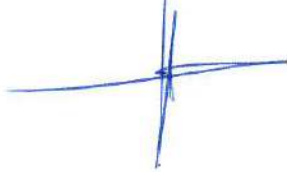
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour 2026, d'une subvention de 40 400 € à l'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé », répartie comme suit :
  - 8 000 € de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire ;
  - 32 400 € au titre d'une subvention de fonctionnement affectée au financement de la Permanence Des Soins Ambulatoires ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;

- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président





## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026, sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

et

**L'association « Groupement des Acteurs et Professionnels de Santé » du Pays de Fayence,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,

Siret : 841 654 490 00011

Sise France Services, Maison du Pays de Fayence, 50 Route de l'aérodrome, 83440 FAYENCE

Représentée par son président, Monsieur Patrick ROUVERAND, agissant ès qualités,

Ci-après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes soutient des projets et des actions d'utilité sociale réalisés par des associations en faveur de la population du territoire du Pays de Fayence.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

## **Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Communauté de communes du Pays de Fayence attribue à l'Association une subvention de fonctionnement, destinée à soutenir la réalisation d'actions d'intérêt général entrant dans le cadre de son objet statutaire, sans contrepartie directe au profit de la Communauté.

## **Article 2 : Activités prises en compte**

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement à l'accessibilité de l'offre de soins locale et à la lutte contre le risque de désertification médicale du territoire.

L'article 2 des statuts de l'Association précise les objectifs de celle-ci :

- Créer un réseau de soins primaires centré sur les patients
- Améliorer l'offre de soins locale par la coordination synergique des acteurs de soins et médicaux et sociaux
- Améliorer la qualité des soins par une amélioration partagée des savoirs professionnels
- Améliorer la promotion de la santé sur le secteur de population concernée par une communication adaptée et homogène
- Favoriser une formation des professionnels de santé et une formation interprofessionnelle

L'Association s'engage à réaliser l'ensemble des activités qu'elle a déclarées pour l'année en cours dans les conditions suivantes :

### **2.1 Communication**

L'Association s'engage à mentionner le soutien de la Communauté de communes du Pays de Fayence sur ses supports de communication relatifs aux actions subventionnées.

### **2.2 Evaluation**

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

## **Article 3 : Aides attribuées**

### **3.1 Subvention de fonctionnement**

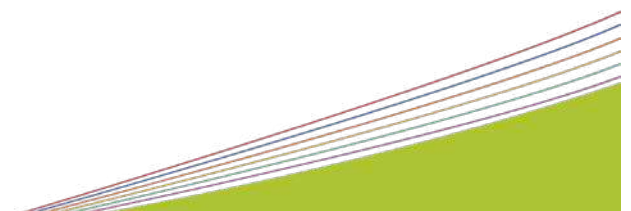
Pour l'année 2026, une subvention globale de 40 400 € est attribuée à l'Association, décomposée comme suit :

- 8 000 € de subvention de fonctionnement pour les actions de soutien à l'accès aux soins pour la population du territoire
- 32 400 € au titre d'une subvention de fonctionnement affectée au financement de la Permanence Des Soins Ambulatoires.

Cette subvention n'empporte aucune obligation de prestation individualisée au profit de la Communauté, l'organisation de la Permanence des soins ambulatoires relevant de la seule responsabilité de l'Association.

### **3.2 Modalités de versement**

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après signature de la présente convention.



**Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice écoulé, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté.

**Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

**Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

**Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

**Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

Le Président,  
Patrick ROUVERAND

Pour la Communauté de Communes  
du Pays de Fayence,

Le Président,  
François CAVALLIER



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/13****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**CONVENTION D'OBJECTIFS 2026 AVEC L'ASSOCIATION MAISON POUR TOUS**

Dans le cadre de sa politique de soutien aux initiatives locales en matière d'animation culturelle, et plus spécifiquement en faveur du cinéma itinérant, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer, pour l'année 2026, une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'association Maison Pour Tous.

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention supérieure à 23 000 € par an, seuil fixé par le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, doit donner lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide accordée.

A ce titre, le projet de convention d'objectifs joint en annexe précise la nature de l'aide financière attribuée à l'association ainsi que ses modalités de versement et de contrôle.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'attribution, pour l'année 2026, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € à l'association Maison Pour Tous ;
- **APPROUVE** le projet de convention d'objectifs ci-annexé ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention avec l'association ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2026.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
SecrétaireFrançois CAVALLIER  
Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



**Pays de Fayence**  
*Provence d'Azur*

## CONVENTION D'OBJECTIFS 2026

Entre les soussignées :

**La Communauté de communes du Pays de Fayence,**

Représentée par son président, Monsieur François CAVALLIER, habilité par délibération du Conseil Communautaire du 29 avril 2026,  
sise Mas de Tassy, 1849 RD19, 83440 TOURRETTES,

Ci-après dénommée « la Communauté »  
D'une part,

Et

**L'association « MAISON POUR TOUS »,**

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901,  
Siret : 379 495 526 00012  
Sise Rond-Point du 8 mai 1945, 83440 MONTAUROUX

Représentée par sa Présidente, Madame France BECH, agissant ès qualités,

Ci-après dénommée « l'Association »  
D'autre part,

Exposé préalable :

Conformément à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent attribuer des subventions aux associations présentant un intérêt public local.

L'association « Maison Pour Tous » a pour objet de promouvoir le cinéma en salle, le cinéma itinérant ainsi que des activités qui y sont liées.

Afin de permettre au plus grand nombre d'élèves et habitants du territoire l'accès à la Culture par le cinéma tout en évitant des frais de déplacement trop importants, la Maison Pour Tous, en collaboration avec la Communauté de Communes, a créé un circuit de cinéma itinérant.

Dans ce cadre, l'association met en place des séances scolaires, d'autres pour les centres de loisirs et gère des tournées sur les communes de Bagnols, Mons, Saint-Paul, Seillans et Tourrettes.

En sus, elle propose des séances plein air à toutes les communes du territoire.

A ce titre, l'association gère l'accueil du public, la projection et le choix des films en accord avec la commune, ainsi que le suivi administratif et financier.

Ces activités constituent une plus-value indiscutable pour le territoire.

En application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, l'attribution d'une subvention annuelle supérieure au seuil de 23 000 € donne lieu à la conclusion d'une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de l'aide publique accordée.

**Article 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de définir et préciser les modalités de partenariat financier pour 2026 entre la Communauté et l'association pour l'offre de cinéma itinérant en Pays de Fayence.

**Article 2 : Activités prises en compte**

La Communauté et l'Association agissent de concert depuis plusieurs années pour œuvrer principalement en faveur de la promotion du cinéma itinérant permettant l'accès, sur place, à la culture par le cinéma.

A ce titre, l'Association gère l'accueil du public, la projection et le choix des films en accord avec la commune, ainsi que le suivi administratif et financier.

Ces événements constituent une plus-value indiscutable pour le territoire.

L'Association s'engage à poursuivre l'activité « Cinéma itinérant » dans les conditions suivantes :

Les projets ou actions auxquels la Communauté a apporté son concours sont évalués qualitativement et quantitativement dans les conditions définies d'un commun accord.

L'évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux objectifs, sur l'impact des actions au regard de leur utilité sociale et de leur intérêt général. Il sera pris en considération d'éventuels prolongements susceptibles d'être apportés à la convention, y compris la conclusion d'une nouvelle convention ou d'un avenant.

**Article 3 : Aides attribuées****3.1 Subvention de fonctionnement**

Pour l'année 2026, une subvention de 30 000€ est attribuée à l'Association.

**3.2 Modalités de versement**

Le versement de la subvention s'effectue en une seule fois après la signature de la présente convention.

**Article 4 : Obligations comptables et de justification**

L'Association s'engage à :

- transmettre ses comptes annuels, son rapport d'activité et son budget prévisionnel dans les délais impartis ;
- remettre à la Communauté au plus tard le 30 juin de l'année en cours, une copie certifiée de son budget, de ses comptes au titre de l'exercice écoulé ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité ;
- affecter la subvention conformément à son objet ;
- permettre tout contrôle administratif, financier ou technique demandé par la Communauté ;
- insérer le logo de la Communauté de communes du Pays de Fayence et respecter la charte graphique sur les outils de communication (logo et charte graphique disponibles sur demande : [communication@cc-paysdefayence.fr](mailto:communication@cc-paysdefayence.fr)) ;
- Citer la « Communauté de communes du Pays de Fayence » ou « CCPF » comme partenaire financier des événements (ne pas utiliser les vocables « Com com » ou « canton ») dans les communications presse et autres médias ;
- Transmettre au minimum 15 jours avant un événement, l'affiche et le programme de la manifestation afin qu'ils puissent être relayés sur le site internet de la CCPF.

**Article 5 : Contrôle et évaluation**

La Communauté peut procéder à toute vérification utile concernant :

- la réalisation des actions,
- l'utilisation des fonds publics,
- le respect des engagements contractuels.

**Article 6 : Sanctions et restitutions**

En cas de non-respect des obligations contractuelles, la Communauté peut :

- suspendre ou réduire les versements,
- exiger le reversement total ou partiel de la subvention.

**Article 7 : Assurances**

L'Association déclare être régulièrement assurée pour l'ensemble de ses activités et garantit la Communauté contre tout recours.

**Article 8 : Durée**

La convention est conclue pour une durée d'un an, à compter de sa signature.

**Article 9 : Résiliation**

En cas de manquement grave ou de dissolution de l'Association, la convention pourra être résiliée de plein droit sans indemnité.

Fait à Tourrettes, en double exemplaire, le

Pour l'Association

La Présidente,  
France BECH

Pour la Communauté de Communes  
du Pays de Fayence,

Le Président,  
François CAVALLIER

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés..... 31

**DCC n°260429/14**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD**

**Absents excusés : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)**

---

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)  
PROPOSITION DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS**

---

**VU** le Code général des impôts, et notamment son article 1650 A ;

**VU** les articles 346 et 346 B de l'annexe III au Code général des Impôts, issus du décret n°2009-303 du 18 mars 2009 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération instituant le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique au sein de la Communauté de Communes ;

**VU** l'installation de l'organe délibérant de l'EPCI à la suite du renouvellement général des conseils municipaux ;

**CONSIDERANT** que, conformément à l'article 1650 A du Code général des impôts, il y a lieu de constituer une Commission Intercommunale des Impôts Directs, compétente notamment en matière d'évaluations foncières des locaux professionnels ;

**CONSIDERANT** que cette commission comprend, outre le président de l'EPCI ou son représentant, dix commissaires titulaires et dix commissaires suppléants, désignés par la Direction générale des finances publiques à partir d'une liste de contribuables en nombre double proposée par l'organe délibérant de l'EPCI, sur proposition des communes membres ;

**CONSIDERANT** que les personnes proposées doivent remplir les conditions prévues par les textes en vigueur, et notamment :

- être contribuables locaux inscrits aux rôles des impositions directes locales de la Communauté de Communes ou de ses communes membres ;
- disposer de connaissances suffisantes en matière fiscale ou économique et être familiarisées avec les circonstances locales ;
- ne pas être membre du conseil communautaire.

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil communautaire d'arrêter cette liste de propositions et de la transmettre à l'administration fiscale dans le délai réglementaire ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**ENTENDU** cet exposé,

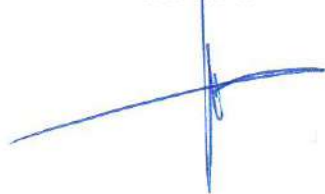
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DÉCIDE** d'arrêter la liste des contribuables proposés en vue de la désignation, par la Direction générale des finances publiques, des dix commissaires titulaires et des dix commissaires suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs, telle qu'annexée à la présente délibération.

- **AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes à transmettre la liste des propositions, accompagnées des informations requises, à la Direction départementale des finances publiques du Var, en vue de la désignation officielle des membres titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président



	Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales
	Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6
1	MME	BORJA	JEANNE			
2	M.	MILLO	FRANCOIS			
3	M.	BERENGER	JACQUES			
4	MME	GINOUX	BERENGERE			
5	M.	BAÏLE	OLIVIER			
6	M.	ANNET	JEAN-LOUIS			
7	M.	BOURDIE	Laurent			
8	M.	PERRAT	JEAN-MICHEL			
9	M.	SANTELLI	JEAN-FREDERIC			
10	M.	BOTTERO	JEAN-ANTOINE			
11	M.	CECCHINATO	ROBERT			
12	M.	LESOURD	PHILIPPE			
13	M.	CHAPRON	JEAN-FRANCOIS			
14	M.	BAGUR	JEAN-FRANCOIS			
15	M.	DERAEDT	DENIS			
16	MME	LABOIRE	ANNE-MARIE			
17	MME	HERBET	EDWIGE			
18	MME	LANA	BEATRICE			
19	MME	STUMPF	MAGALI			
20	MME	CHAUVET	NATHALIE			
21	M.	AVINENS	ERIC			
22	M.	FEVRE	HERVE			
23	M.	ANTONINI	JEAN-LUC			
24	M.	AUTRAN	PATRICK			
25	M.	RICHARD	JEAN-LUC			
26	M.	MOUTY	LUC			
27	M.	ROSSO	GILBERT			
28	M.	LAMBERT	SEBASTIEN			
29	M.	DAMOULAKIS	PATRICK			
30	MME	DOS SANTOS	JULIETTE			
31	M.	CACHET	CLAUDE			
32	M.	MIREUR	OLIVIER			
33	M.	GIORDANO	CLAUDE			
34	M.	FABRE	ALAIN			
35	M.	BLANC	ALAIN			
36	MME	LAVORGNA-BISQUE	EMMANUELLE			
37	M.	PERRICHON	NICOLAS			
38		-	-			
39						
40						

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/15****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO) DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

---

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique, et notamment ses dispositions relatives aux commissions d'appels d'offres ;

VU la délibération n°260415-35 en date du 15 avril 2026 portant création et composition de la Commission d'Appels d'Offres,

**CONSIDERANT** que le Code de la Commande Publique ne définit pas les règles relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, lesquelles relèvent exclusivement des dispositions du Code général des collectivités territoriales,

**CONSIDERANT** la nécessité d'encadrer le fonctionnement de la Commission d'Appels d'Offres afin de garantir la transparence et la régularité des procédures de passation des marchés publics

**CONSIDERANT** que le règlement intérieur annexé au présent projet de délibération a pour objet de préciser ces modalités de fonctionnement dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**CONSIDERANT** qu'il appartient au Conseil communautaire d'approuver le règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**


- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission d'Appels d'Offres tel qu'annexé à la présente délibération.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président




*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

## **REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

### **PREAMBULE :**

Le Code de la commande publique ne définit pas les règles relatives à la composition et au fonctionnement de la Commission d'Appel d'Offres, lesquelles relèvent exclusivement des dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, ce dernier ne prévoit aucune règle spécifique concernant notamment les modalités de convocation, l'établissement de l'ordre du jour ou les conditions de remplacement des membres. Dès lors, la Communauté de communes a décidé de définir ses propres règles au sein du présent règlement intérieur.

### **ARTICLE 1 – PRINCIPE**

La Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de Communes du Pays de Fayence est constituée selon les règles édictées par les dispositions du Code Général des Collectivités territoriales [[Articles L 1414- 1 à L 1414-4 et L 1411-5].

### **ARTICLE 2 : COMPOSITION DE LA CAO**

#### **1.1 Présidence**

Le Président de la Communauté de communes du pays de Fayence est le Président de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Lorsque le Président de la CAO ne peut être présent, il ne peut pas se faire représenter par un membre de la CAO (*CAA de Lyon, 20 novembre 2003, N° 98LY00752*).

A ce titre, un conseiller communautaire ou un autre représentant habilité à signer les marchés peuvent recevoir délégation pour présider la CAO par arrêté de délégation du Président (cet arrêté peut être permanent).

Cette désignation ne peut intervenir parmi les membres titulaires ou suppléants de la commission.

#### **1.2 Composition**

##### **Membres à voix délibérative**

La commission est composée du Président ou de son représentant, et de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. Seuls les membres élus ont voix délibérative.

Les fonctions de membres de la commission sont incompatibles avec celle de prestataire direct ou indirect de l'objet du marché.

### Membres à voix consultative

Peuvent participer à la CAO, avec voix consultative :

- Les agents du Service de la Commande Publique,
- Les agents des services compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Le maître d'œuvre chargé du suivi de l'exécution des travaux ou de la prestation.

La convocation vaut désignation de ces membres par le président de la CAO.

Par ailleurs peuvent être invités par le Président de la CAO :

- Le comptable public de la collectivité,
- Un représentant du ministre chargé de la concurrence, des personnalités en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Les éventuelles observations du comptable ou du représentant du ministre de la Concurrence seront annotées au procès-verbal de la CAO

### **ARTICLE 3 – CONVOCATION DE LA COMMISSION ET ENVOI DE L'ORDRE DU JOUR**

Le Service de la Commande Publique assure l'envoi des convocations aux membres à voix délibérative et consultative dans un délai de 5 jours francs précédant la séance de la Commission.

L'ordre du jour, précisé dans la convocation, est adressé par le Service de la Commande Publique aux membres de la Commission.

### **ARTICLE 4 - ABSENCE D'UN MEMBRE TITULAIRE**

Lorsqu'un membre titulaire, à réception de sa convocation, constate qu'il sera dans l'impossibilité d'assister à la prochaine séance de la Commission, il doit prévenir dans les meilleurs délais le Service de la Commande Publique afin que ce dernier puisse contacter un membre suppléant **issu de la même liste que le titulaire indisponible**. Un membre titulaire ne peut pas avoir un membre suppléant nominativement désigné.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CAO**

En cas de remplacement d'un membre démissionnaire ou décédé, il n'y a pas lieu de procéder à un renouvellement intégral de la CAO.

Le renouvellement intégral de la CAO (titulaires et suppléants) n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la commission ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, c'est-à-dire lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

## ARTICLE 6 - QUORUM

Les membres de la CAO (Président et membres titulaires ou suppléants présents en remplacement d'un ou plusieurs titulaires) ont voix délibérative. Ils participent à la décision de la CAO. En cas de partage égal de voix, le Président a voix prépondérante.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents pour la tenue de l'ensemble de la réunion. Il est donc atteint avec la présence du Président et de trois membres (soit 4 personnes au total).

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

## ARTICLE 7 - MEMBRE INTERESSE A L'AFFAIRE

Conformément aux dispositions de l'article 432-12 du Code Pénal, chaque membre présent lors d'une séance de la Commission d'Appel d'Offres ne doit prendre, recevoir ou conserver un intérêt quelconque dans une société mise en compétition ou dans une opération dont les dossiers sont traités durant cette même séance.

## ARTICLE 8 - COMPETENCES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

### Article 8.1 - Attribution des marchés et accords-cadres

La Commission d'Appel d'Offres exerce une compétence décisionnelle pour l'attribution des marchés et accords-cadres dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens conformément à l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriale, à l'exception des marchés attribués en cas d'urgence impérieuse au sens de l'article R2122-1 du Code de la Commande Publique.

Elle peut, également, être saisie par le Président ou son représentant, pour toute question relative aux procédures de la commande publique pour lesquelles elle est compétente.

### Article 8.2 – Avis sur les Avenants

Tout projet d'avenant à un marché ou à un accord-cadre attribué par la Commission d'Appel d'Offres ou dépassant les seuils européens, entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%, doit lui être soumis pour avis conformément à l'article L 1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriale.

### Article 8.3 – Marchés ne relevant pas du champ de compétence de la CAO.

1. Marchés attribués sur le fondement d'une relation de quasi-régie (articles L. 2511-1 à L. 2511-5) ;
2. Marchés attribués sur le fondement d'une coopération public-public (article L. 2511-6) ;
3. Marchés attribués par une entité adjudicatrice à une entreprise liée (articles L. 2511-7 et L. 2511-8) ;
4. Marchés attribués par une entité adjudicatrice à une coentreprise (article L. 2511-9) ;

5. Marchés entrant dans le champ d'application des articles L. 2512-4 à L. 2512-5, L. 2513-1 à L. 2513-5 ou L. 2514-1 à L. 2514-5 (Acquisition/location de terrains/bâtiments, services financiers, contrats d'emprunts, services juridiques, achat d'eau par une entité opérateur de réseau d'eau, location/vente par une entité adjudicatrice...)
6. Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables de l'article L. 2122-1 dans les conditions des articles R. 2122-1 à R. 2122-9-1 ou R. 2122-10 à R. 2122-11 (après infructuosité, urgence, objet ou valeur estimée, marchés complémentaires, prestations similaires...);
7. Marchés passés selon une procédure adaptée, quelle que soit la valeur estimée du besoin auxquels ils répondent, en application du 3° de l'article R. 2123-1 (marchés publics de services sociaux et autres services spécifiques) ;
8. Marchés passés selon une procédure adaptée en application du 2° de l'article R. 2123-1 (règle des « petits lots »), à condition que l'acheteur ait décidé de mettre en œuvre une telle procédure adaptée ;
9. Marchés qui répondent aux conditions du 1° de l'article R. 2123-1, même lorsque l'acheteur a décidé de ne pas recourir à une procédure adaptée mais à l'une des procédures formalisées ;
10. Marchés qui correspondent à un besoin qui, globalement, est d'une valeur égale ou supérieure aux seuils européens mais qui font l'objet de différentes procédures qui, prises individuellement, ont un montant estimé inférieur à ces mêmes seuils.

## **ARTICLE 9 - SEANCES A DISTANCE**

Il sera possible d'organiser des séances de CAO par le biais de réunions organisées à distance, conformément à l'article L1414-2 du CGCT.

## **ARTICLE 10 - RAPPORTS**

Les rapports de présentation des critères de jugement des offres et d'analyse des offres sont établis par le responsable du service en charge de l'exécution du marché ou de l'accord. Ils sont validés par le Service de la Commande Publique. Ces mêmes rapports constituent, pour tout ou partie, le dossier de séance. Préalablement aux débats, l'agent de la direction compétente qui fait l'objet de la consultation présente le dossier. Il donne lecture du rapport d'analyse, et les appréciations portées sur les candidatures et les offres ainsi que le classement qui en découle, afin que les membres de la CAO puissent se prononcer en toute connaissance de cause. Ce rapport présenté doit indiquer les raisons qui ont amené l'acheteur à éliminer une candidature ou une offre, irrégulière, inacceptable, inappropriée ou anormalement basse.

Ces documents sont destinés aux seuls membres de la Commission ; ils revêtent un caractère personnel et confidentiel et ne sont pas communicables en l'état à des tiers à ce stade de la procédure.

Tout élu membre de la Commission veille :

- au respect de ces dispositions,
- au respect du secret en matière industrielle et commerciale des propositions reçues,
- à l'observation d'une totale discrétion sur l'identité et le montant de l'offre de l'entreprise retenue tant que le marché ou l'accord-cadre n'est pas notifié ainsi que sur le montant des offres non-retenues qui n'a pas vocation à être divulgué.

#### **ARTICLE 10 - SECRETARIAT DE LA COMMISSION**

Le secrétariat de la Commission d'Appel d'Offres est assuré par la personne responsable de la Commande Publique.

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/16****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents :** Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés :** Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 POUR LES LOTS 1 A 8 AU MARCHÉ N°2024CSOM :  
MISE A DISPOSITION DE BENNES, TRANSPORT DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES ET DU QUAI DE TRANSFERT,  
TRAITEMENT/VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETTERIES DU PAYS DE FAYENCE**

**VU** Le Code général des collectivités territoriales ;**VU** Le Code de la commande publique ;**VU** La délibération n° 240409-23 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2024 autorisant la signature du marché initial ;**VU** les lots du marché public n°2024CSOM notifiés aux sociétés suivantes :

N° lot	Désignation du lot	Entreprises
1	Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS.  Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lepine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013
2	Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert.	EXA RENT SASU 109 Rue Jean Aicard 83300 DRAGUIGNAN SIRET : 804 024 289 00014
3	Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers.  Evacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins	PASINI 421 avenue du Baron D. Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055
4	Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lepine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013
5	Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lepine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013
6	Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de	PASINI 421 avenue du Baron D. Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055

	Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieu de traitement	
7	Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes.	PASINI 421 avenue du Baron D. Larey 83210 LA FARLEDE SIRET : 310 998 109 00055
8	Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.	SOFOVAR SAS 85 avenue Louis Lepine 83600 FREJUS SIRET : 348 040 726 00013

**CONSIDÉRANT** Que l'indice 001764283 -indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole, prévu dans les clauses du marché relatives à la variation des prix, a été arrêté en décembre 2025 sans que l'INSEE ne préconise de nouvel indice.

**CONSIDÉRANT** Que conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.

**CONSIDÉRANT** Que les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation (IPC) – base 2025 – ensemble des ménages – France métropolitaine – nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND), est retenu pour se substituer à l'indice arrêté.

Il est proposé de remplacer l'indice arrêté par l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) dans la formule de révision des prix prévue au marché.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix MO.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisables semestriellement.

A compter du 01/01/2026, le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient résultant de la formule suivante :

$$P_{n+1} = P \times \left( 0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_n}{011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o} \right)$$

Toutes les autres conditions d'exécution du marché demeurent inchangées.

La modification de l'indice de révision n'entraîne pas d'augmentation du montant du marché.

Sur fondement de l'article L. 1414-4 du CGCT qui précise que « *tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres* », l'incidence financière de l'avenant étant nulle, il n'a pas été soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour les lots 1 à 8 au marché public n° 2023OMEASY
- **AUTORISE** le président à signer ledit avenant

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOFOVAR SAS  
85 avenue Louis Lepine  
83600 FREJUS  
SIRET : 348 040 726 0013

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°1 : Mise à disposition de caissettes et de caisses pour la réception des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) non pris en charge par Eco-DDS et issus de la déchetterie de Tourrettes, transport et traitement de ces DDS.

Evacuation, transport et traitement des bouteilles de gaz, des extincteurs et des radiographies issus de la déchetterie de Tourrettes.

■ **Date de la notification du marché public** : 3 mai 2024

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale du bord-cadre est de 48 mois.

■ **Montant initial du marché public :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 368 728.83€ TTC.

## D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187n est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187o est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient Cn résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times (0,20 + 0,50 \times \frac{011816634n}{011816634o} + 0,30 \times \frac{001565187n}{001565187o})$$

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

EXA RENT SASU  
109 Rue Jean Aicard  
83300 DRAGUIGNAN

SIRET : 804 024 289 00014

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°2 : Mise à disposition de FMA ; transport du flux multimatériaux, des cartons et des ordures ménagères issus du quai de transfert.

■ **Date de la notification du marché public :** 3 mai 2024

□ **Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 956 396.16€ TTC

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times \left( 0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_n}{011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o} \right)$$

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PASINI  
421 avenue du Baron D. Larey  
83210 LA FARLEDE

SIRET : 310 998 109 00055

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°3 : Mise à disposition de caissons pour la réception des encombrants et du bois issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, tri et traitement de ces derniers.  
Évacuation, transport, tri et traitement des refus de tri des ordures ménagères issus de l'ISDND du Vallon des Pins

■ **Date de la notification du marché public** : 3 mai 2024

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale du bord-cadre est de 48 mois.

■ **Montant initial du marché public :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 2 723 780.01€ TTC

## D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187n est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187o est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient Cn résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times (0,20 + 0,50 \times \frac{011816634n}{011816634o} + 0,30 \times \frac{001565187n}{001565187o})$$

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

## A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

## B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOFOVAR SAS  
85 avenue Louis Lepine  
83600 FREJUS  
SIRET : 348 040 726 00013

## C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence**

**Marché n°2024 CSOM**

**Lot n°4 : Mise à disposition de caissons pour la réception des métaux issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport, traitement et commercialisation de ces derniers.**

■ **Date de la notification du marché public :** 3 mai 2024

□ **Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 56 294.80€ TTC

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times \left( 0,20 + 0,50 \times \frac{0011816634_{n+1}}{0011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o} \right)$$

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

*« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »*

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOFOVAR SAS  
85 avenue Louis Lepine  
83600 FREJUS  
SIRET : 348 040 726 0013

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°5 : Mise à disposition de caissons pour la réception des gravats propres et sales issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation, transport et traitement de ces derniers. Evacuation, transport et traitement de l'amiante.

■ **Date de la notification du marché public** : 3 mai 2024

□ **Durée d'exécution du marché public** : Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. II

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

#### ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 1 416 717.30€ TTC

## D - Objet de l'avenant

#### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times \left( 0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_n}{011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o} \right)$$

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cochez la case correspondante.)*



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PASINI  
421 avenue du Baron D. Larey  
83210 LA FARLEDE

SIRET : 310 998 109 00055

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°6 : Mise à disposition de caissons pour la réception des déchets issus de la déchetterie de Bagnols-en-Forêt ; évacuation et transport de ces derniers vers les lieux de traitement. Mise à disposition de caissons pour la réception des cartons issus de la déchetterie de Tourrettes ; évacuation et transport de ces derniers vers le lieu de traitement

■ **Date de la notification du marché public** : 3 mai 2024

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

**Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale du marché-cadre est de 48 mois.

#### ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 237 633.18€ TTC

## D - Objet de l'avenant

#### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187n est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187o est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient Cn résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times (0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_{n+1}}{011816634_0} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_0})$$

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

*(Cocher la case correspondante.)*



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

## MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

## A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

## B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PASINI  
421 avenue du Baron D. Larey  
83210 LA FARLEDE

SIRET : 310 998 109 00055

## C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence

Marché n°2024 CSOM

Lot n°7 : Transport et traitement des déchets verts issus de la déchetterie de Tourrettes.

■ **Date de la notification du marché public :** 3 mai 2024

**Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

■ **Montant initial du marché public :**

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 1 367 280€ TTC

## D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times \left( 0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_n}{011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o} \right)$$

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
(Cocher la case correspondante.)



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SOFOVAR SAS  
85 avenue Louis Lepine  
83600 FREJUS  
SIRET : 348 040 726 0013

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Mise à disposition de bennes, transport des déchets issus des déchetteries et du quai de transfert, traitement/valorisation des déchets issus des déchetteries du Pays de Fayence**

**Marché n°2024 CSOM**

**Lot n°8 : Mise à disposition de caissons fermés pour la réception des pneumatiques, évacuation, transport et traitement des pneus non pris en charge par la filière Aliapur et issus des déchetteries de Bagnols-en-Forêt et Tourrettes.**

■ **Date de la notification du marché public :** 3 mai 2024

□ **Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 13 mai 2024 à l'exception du lot n°2 pour lequel la date de démarrage des prestations est fixée au 16/05/2024 pour une durée initiale de 2 années. II

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

#### ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 57 847.76€ TTC

## D - Objet de l'avenant

#### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>o</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles semestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$P_{n+1} = P \times (0,20 + 0,50 \times \frac{011816634_n}{011816634_o} + 0,30 \times \frac{001565187_n}{001565187_o})$$

#### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice****Pour l'Etat et ses établissements :***(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/17**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD**

**Absents excusés : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)**

---

**AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ N°2023PAV :  
COLLECTE DES MULTIMATERIAUX, DU VERRE ET DES CARTONS EN COLONNES AERIENNES**

---

**VU** Le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** Le Code de la commande publique ;

**VU** La délibération n° 221206-16 du Conseil communautaire en date du 6 décembre 2022 autorisant la signature du marché initial ;

**VU** Le marché public n°2023PAV notifié le 12 décembre 2022 à la société :

**PROPOLYS - 109 rue Jean Aicard - 83300 DRAGUIGNAN - SIRET : 525 089 371 00013**

**CONSIDERANT** Que l'indice 001764283 -indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole, prévu dans les clauses du marché relatives à la variation des prix, a été arrêté en décembre 2025 sans que l'INSEE ne préconise de nouvel indice.

**CONSIDERANT** Que conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.

**CONSIDERANT** Que les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation (IPC) – base 2025 – ensemble des ménages – France métropolitaine – nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND), est retenu pour se substituer à l'indice arrêté.

Il est proposé de remplacer l'indice arrêté par l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) dans la formule de révision des prix prévue au marché.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 010534785 correspond à : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 38.1 - Collecte des déchets - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes

La valeur de l'indice 010534785<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 010534785<sub>0</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M<sub>0</sub>.

Organe ou support de publication : INSEE

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>0</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles trimestriellement.

A compter du 01/01/2026, le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$C_n = 0.15 + [0.45 \times (010534785_n / 010534785_0) + 0.30 \times (001565187_n / 001565187_0) + 0.10 \times (011816634_n / 011816634_0)]$$

Toutes les autres conditions d'exécution du marché demeurent inchangées.

La modification de l'indice de révision n'entraîne pas d'augmentation du montant du marché.

Sur fondement de l'article L. 1414-4 du CGCT qui précise que « *tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres* », l'incidence financière de l'avenant étant nulle, il n'a pas été soumis préalablement à la Commission d'Appel d'Offres.

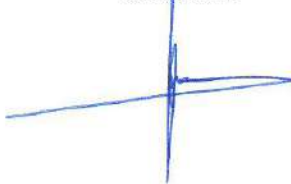
#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché public n° 2023PAV
- **AUTORISE** le président à signer ledit avenant

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

**AVENANT N° 1 : MODIFICATION INDICE DE REVISION<sup>1</sup>**

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Communauté de Communes du Pays de Fayence  
Mas de Tassy  
1949 RD 19  
83440 TOURETTES

Tél : 04 94 76 02 03

**B - Identification du titulaire du marché public**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PROPOLYS  
109 rue Jean Aicard  
83300 DRAGUIGNAN

Tél : 04 94 50 50 50  
Siret : 525 089 371 00013

**C - Objet du marché public**

■ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

**Collecte des multimatériaux, du verre et des cartons en colonnes aériennes**

**Marché n°2023PAV**

■ **Date de la notification du marché public :** 12 décembre 2022

□ **Durée d'exécution du marché public :** Le marché commence à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée initiale de 1 année. Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 1 année. La durée maximale de l'accord-cadre est de 48 mois.

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

## ■ Montant initial du marché public :

Les prestations sont rémunérées par l'application de prix unitaires. L'évaluation de l'ensemble des prestations, périodes de reconduction comprises est de 1 599 672,24€ TTC

## D - Objet de l'avenant

### ■ Modifications introduites par le présent avenant :

*(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

Le présent avenant a pour objet la modification d'un indice de révision qui a été arrêté en décembre 2025. L'INSEE n'ayant pas prévu d'indice de substitution, il convient de le remplacement par un autre indice.

L'indice concerné est l'indice 001764283, indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Gazole a été arrêté en décembre 2025.

**Conformément à l'article 34- Clause de réexamen- du Cahier des charges administratives particulières, dans le cas de la disparition d'un indice/index de révision de prix sans préconisation d'un nouvel indice/index par l'INSEE, les parties conviennent de cette substitution par voie d'avenant.**

Ainsi, les parties conviennent que l'indice 011816634, indice des prix à la consommation - Base 2025 - Ensemble des ménages - France métropolitaine – Nomenclature Coicop : 07.2.2.1 – Gazole (ND) remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice arrêté.

Les autres indices restent inchangés, à savoir :

L'indice 010534785 correspond à : Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - CPF 38.1 - Collecte des déchets - Prix de marché - Base 2015 - Données mensuelles brutes

La valeur de l'indice 010534785<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 010534785<sub>0</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

L'indice 001565187 correspond à : Indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Eau, assainissement, déchets, dépollution (NAF rév. 2 section E) - Base100 en décembre 2008

La valeur de l'indice 001565187<sub>n</sub> est la valeur de l'indice au mois n de la date d'application de la révision.

La valeur de l'indice 001565187<sub>0</sub> est celle établie pour le mois d'établissement du prix M0.

Organe ou support de publication : INSEE

Pour rappel, les prix sont révisibles trimestriellement.

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C<sub>n</sub> résultant de la formule suivante, intégrant le nouvel indice

$$C_n = 0.15 + [0.45 \times (010534785_n / 010534785_0) + 0.30 \times (001565187_n / 001565187_0) + 0.10 \times (011816634_n / 011816634_0)]$$

### ■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
*(Cocher la case correspondante.)*



Non



Oui

L'ensemble de ces prix n'entraînent pas d'augmentation du montant du marché

**E - Signature du titulaire du marché public**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice**

**Pour l'Etat et ses établissements :**

*(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)*

A : ..... , le .....

Signature

*(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)*

**G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public**Réception par le préfet : 30/04/2026  
Publication : 30/04/2026**■ En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

**■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :***(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/18****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**ADHESION A LA FÉDÉRATION NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET RÉGIES (FNCCR)  
SECTEUR DECHETS ET ECONOMIES CIRCULAIRES**

---

Le Vice-Président en charge des déchets expose,

La FNCCR est une association de collectivités en charge de services publics essentiels. Elle intervient dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, du numérique pour :

- **Accompagner** les collectivités dans leurs projets ;
- **Partager** les bonnes pratiques et les connaissances ;
- **Mobiliser** les politiques publiques en faveur des services publics locaux en réseau ;
- **Représenter** les intérêts des collectivités auprès des pouvoirs publics.

La Communauté de communes est déjà membre de la FNCCR au titre du cycle de l'eau et souhaite aujourd'hui adhérer également au titre des déchets.

En effet la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement de la collecte et du traitement des déchets, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences de la collectivité et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;

Il est ainsi proposé d'adhérer à la FNCCR secteur Déchets et économies circulaires pour un montant annuel de 770€.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** l'adhésion à la FNCCR secteur Déchets et économies circulaires
- **AUTORISE** le Président à signer tout document permettant l'adhésion
- **PRECISE** que le montant de l'adhésion est de 770€ et que cette somme est inscrite au budget 2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/19****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS POUR SIEGER AU GROUPEMENT D'AURORITES CONCEDANTES (GAC) DE  
L'ISDND DU VALLON DES PINS**


---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Convention constitutive du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) pour la passation conjointe d'un contrat relatif à l'aménagement, à la construction et à l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Vallon des Pins approuvée par délibération du conseil communautaire du 27 octobre 2020 qui prévoit que la CCPF est **représentée par un titulaire et un suppléant**.

**CONDIDERANT** que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du CGCT,

Le Vice-Président en charge des déchets rappelle que :

Le projet de création de l'Installation de Stockage de Déchets non Dangereux du Vallon des Pins a fait l'objet d'un projet conjoint de la Commune de Bagnols en Forêt et de la Communauté de communes du Pays de Fayence à partir de 2014.

Le projet a été porté par le territoire jusqu'à l'obtention en 2020 des arrêtés préfectoraux d'exploitation, de défrichement et de dérogation à la destruction d'espèces classées.

Conformément à ses engagements la Communauté de communes a demandé le 27 octobre 2020 le transfert des autorisations à la Société Publique Locale du Vallon des Pins constituée de 4 actionnaires : le SMED, le SMIDDEV, DPVA et la CCPF.

Au cours de cette même séance la convention constitutive du Groupement d'Autorités Concédantes (GAC) a été approuvée avec la mission de piloter la Délégation de Service Public relative à l'aménagement, à la construction et à l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) du Vallon des Pins.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,****PROCÈDE À L'ÉLECTION des représentants :**

- **Sont déclarés élus à l'UNANIMITÉ** : M. François CAVALLIER représentant titulaire et M. Denis COUTIN représentant suppléant, au comité de pilotage du GAC du Vallon des Pins.

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/20****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emille REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**GRILLE DES REDEVANCES EAU ET ASSAINISSEMENT /  
MODIFICATION DE LA PARTICIPATION ABONNES POUR TRAVAUX D'INVESTISSEMENT – COMMUNE DE  
MONTAUXOUX**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5214-16 V ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2224-12-2 et L 2224-12-4 relatifs à la tarification de l'eau potable et de l'assainissement ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes du pays de Fayence et notamment les dispositions incluant la commune de Tanneron comme l'une de ses communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté compétente en matière d'assainissement collectif ;

**VU** les travaux du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux du Pays de Fayence du 29 avril 2026 ;

**VU** la délibération du 2 juillet 2025 approuvant la grille tarifaire de l'eau et de l'assainissement

**CONSIDERANT** que suite au transfert des compétences Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la CCPF a procédé à un inventaire complet et détaillé des biens mis à disposition par les communes du territoire et qu'il en est ressorti que certains ouvrages étaient particulièrement dégradés, ou même en fin de vie, et nécessitaient un financement par les communes concernées sous forme d'un fonds de concours, et d'une participation des abonnés de la commune aux travaux d'investissement ;

**CONSIDERANT** que tel est notamment le cas de la station d'épuration des Estérêts du lac ;

**CONSIDERANT** que les travaux ont été réalisés conformément aux prescriptions de la Police de l'eau et se sont terminés en août 2025. Le quartier des Estérêts du Lac dispose ainsi d'une station d'épuration entièrement réhabilitée.

**CONSIDERANT** que le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Montant total opération (Travaux + prestations intellectuelles)	2 449 301 €
Subvention DETR tranche 1	302 622,09 €*
Subvention DETR tranche 2	151 176,40 €*
Montant à la charge intégrale de la CCPF (installation photovoltaïque et curage des bassins)	67 519 €
Montant fonds de concours Montauxoux	737 093 €
Surtaxe Montauxoux à la charge de l'abonné	1 190 891 €

\* sous réserve du versement des subventions par l'Etat.

**CONSIDERANT** que ce montant de surtaxe à la charge de l'abonné nécessite de porter la participation des abonnés de la commune de Montauxoux pour travaux d'investissement de 0.14 €/m<sup>3</sup> (1<sup>ère</sup> tranche de travaux) à 0.38 €/ m<sup>3</sup> (montant définitif de travaux);

**CONSIDERANT** que les autres lignes de la grille tarifaire ne sont pas modifiées.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

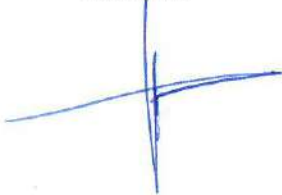
**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **DECIDE** de modifier la ligne II.2.1.10.1 de la grille des redevances Eau et Assainissement « Participation abonnés pour travaux d'investissement – commune de Montauroux » en la portant à 0.38 € / m<sup>3</sup> ;
- **DECIDE** que ce nouveau tarif s'applique à compter de la facturation des consommations estivales 2026.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président





REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/21**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**ENGAGEMENT A LA SIGNATURE DU PACTE TERRITORIAL MUTUALISE PORTE PAR LA COFOR ALEC 83 ET  
PARTENARIAT AVEC LA COFOR ALEC 83**

---

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'habitation,

**VU** la délibération n° 160628-04 du 28 juin 2016 relative à la signature de la convention de partenariat pour les actions assurées par le GIP AREVE dans le cadre du programme SARE, Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique,

**VU** la délibération n° 2024-06 du 13 mars 2024 relative à la mise en œuvre du Pacte Territorial France Rénov' du Conseil d'Administration de l'ANAH,

**VU** l'achèvement du programme SARE au 31 décembre 2024,

**VU** la délibération du 22 novembre 2024 du Conseil d'Administration de la COFOR ALEC 83 en faveur du portage d'un Pacte Territorial Mutualisé France Rénov' à compter du 1er janvier 2025,

**VU** la délibération du 24 mars 2025 du Conseil d'Administration de la COFOR ALEC 83 maître d'ouvrage du pacte Territorial mutualisé, autorisant la signature de la convention de Pacte Territorial Mutualisé France Rénov',

**VU** le courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du 20 janvier 2025 soutenant la COFOR ALEC 83 dans sa démarche de porter un Pacte Territorial,

**CONSIDERANT** la volonté de conclure un partenariat avec la COFOR ALEC 83, par voie de convention de subventionnement pour la mise en œuvre des volets 1 et 2 d'un Pacte Territorial,

Le Président expose :

La Communauté de communes du Pays de Fayence disposait d'un service public d'accompagnement à la rénovation de l'habitat jusqu'à la dissolution fin 2024 du Groupement d'Intérêt Public AREVE.

Pour répondre à cette situation, la COFOR a proposé un Pacte territorial mutualisé dérogatoire intitulé « Espace Conseil France Rénov' COFOR ALEC 83 », pour la période 2025–2027, visant à garantir une offre de service public universelle, gratuite et homogène sur l'ensemble du territoire, en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, de lutte contre l'habitat indigne et de mobilisation des professionnels du bâtiment.

L'intégration de la CC Pays Fayence au Pacte territorial mutualisé porté par la COFOR ALEC 83 permettra notamment de répondre : aux enjeux spécifiques de son territoire par la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique à travers des leviers concrets sur le bâti privé (secteur le plus énergivore), aux enjeux de lutte contre l'habitat indigne et/ou dégradé, d'adaptation du

parc résidentiel aux besoins de la population de CC Pays de Fayence (vieillesse, dépendance), d'amélioration de la qualité de l'habitat.

Le financement de ce service est réalisé au moyen d'une subvention qui s'élève à 0,60 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en compte chaque année pour le calcul est celui issu du recensement INSEE des populations de référence au 1er janvier de l'année, soit 31 185 habitants en 2026 pour la CC Pays de Fayence.

Ainsi pour l'année 2026, la participation financière de la CC Pays de Fayence au programme d'actions France Rénov' 2026 de la COFOR ALEC 83 est de 10 915 euros (dix mille neuf cent quinze euros).

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le principe d'intégrer le Pacte Territorial Mutualisé porté par la COFOR ALEC 83 et l'intention d'engagement de la CC Pays de Fayence à la signature de la convention du Pacte Territorial Mutualisé.
- **AUTORISE** le Président de la CC Pays de Fayence à signer ladite convention du Pacte Territorial Mutualisé et tout acte s'y afférant ou permettant sa mise en œuvre.
- **APPROUVE** la convention de partenariat- Actions assurées par LES COMMUNES FORESTIERES DU VAR – AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR au titre de l'animation du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) « France Rénov' », pour la période allant du 01/06/2026 au 31/12/2027.
- **AUTORISE** le Président de la CC Pays de Fayence à signer ladite convention annexée à la présente délibération et tout acte s'y afférant ou permettant sa mise en œuvre.
- **PRECISE** que les dépenses inhérentes seront inscrites aux budgets 2026 et suivants, sur la base de 0.60€ par habitant et par an, ce qui correspond à une somme de 10 915€ pour 2026 considérant la mise en place du service au 1er juin prochain.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

François CAVALLIER  
Président



## CONVENTION DE SUBVENTION PLURIANNUELLE 2026-2027

**Soutien au programme d'actions « France Rénov' » assurées par LES COMMUNES FORESTIERES  
DU VAR – AGENCE DES POLITIQUES ENERGETIQUES DU VAR**

**Entre :**

**La COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**, dont le siège social demeure Le Mas de Tassy, 1849 Route Départementale 19 - 83 440 TOURRETTES, représentée par son Président, Monsieur François CAVALLIER, et désignée ci-après « CCPF »,

D'une part,

**Et :**

**L'Association Communes Forestières du Var – Agence des politiques énergétiques du Var** dont le siège social demeure au Pôle Forêt - Porte des Maures, Quartier Précoumin, Route de Toulon, 83340 LE LUC EN PROVENCE, représentée par son président, Monsieur Jean BACCI, et désignée ci-après la « COFOR ALEC 83 »,

D'autre part,

**Il a été convenu ce qui suit :**

### CONTEXTE ET OBJET

La CCPF adhère à l'association COFOR ALEC 83.

Cette dernière a pour mission notamment d'animer depuis 2004 un service de conseils aux particuliers pour la rénovation de leur logement. Ce service s'est tour à tour inscrit dans les marques nationales « Espace Info Energie », « FAIRE » et « France Rénov' ».

La Loi Climat et résilience, dans son article 43 bis A décrit le rôle des ALEC et leurs relations avec les EPCI membres :

*II. – L'article L. 211-5-1 du code de l'énergie est ainsi rédigé :*

*« Art. L. 211-5-1. – Des agences d'ingénierie partenariale et territoriale à but non lucratif appelées "agences locales de l'énergie et du climat" peuvent être créées par les collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'État, aux fins de contribuer aux politiques publiques de l'énergie et du climat.*

« Ces agences ont notamment pour missions, en concertation avec les services déconcentrés de l'État et toutes personnes intéressées :

« 1° De participer à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales en lien avec les politiques nationales ;

« 2° De participer à l'élaboration des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés ;

« 3° De faciliter la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs permettant la réalisation des objectifs des politiques publiques ;

« 4° De fournir aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'État des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats ;

« 5° D'animer ou de participer à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes.

**« Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent s'appuyer sur les agences locales de l'énergie et du climat pour mettre en œuvre le service public de la performance énergétique de l'habitat. »**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'État et les collectivités territoriales se sont engagés conjointement dans la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) dans le cadre d'une nouvelle contractualisation : le Pacte territorial France Rénov' dont l'objectif est d'assurer la continuité du financement du service public et notamment des Espaces Conseil France Rénov' en prenant la suite du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)-qui s'est achevé le 31 décembre 2024.

Les Pactes Territoriaux se structurent autour de différents volets dont certains sont obligatoires et d'autres optionnels.

Les volets obligatoires constituent le socle de base des Pactes Territoriaux autour d'un Espace Conseil France Rénov' :

- **Volet 1 – Dynamique territoriale** : mobilisation des ménages et professionnels de la rénovation de l'habitat ;
- **Volet 2 – Information, conseil, orientation** : fourniture d'une information de 1er niveau et de conseils personnalisés aux ménages, neutres, gratuits et indépendants. Aide à la décision, aide au parcours d'amélioration de l'habitat.

Ces volets 1 et 2 obligatoires sont les missions que la COFOR ALEC 83 porte depuis la constitution de son service d'information/conseil et dynamique territoriale pour les ménages.

La COFOR ALEC 83, acteur historique sur les missions de mobilisation, d'information et de conseils aux particuliers en matière de rénovation énergétique, et structure de mise en œuvre de l'ancien programme SARE, sur les territoires varois qu'elle couvre depuis plusieurs années s'est adaptée au nouveau cadre de financement national pour proposer un programme d'actions mutualisé garantissant proximité et uniformité du SPRH.

Par ailleurs, en 2025, le conseil d'administration de la COFOR ALEC 83 a délibéré en faveur du portage d'un Pacte Territorial mutualisé dérogatoire agissant pour le compte de 5 de ses EPCI adhérents n'ayant pas les moyens organisationnels ou ne souhaitant pas porter leur propre Pacte Territorial au titre des volets obligatoires constituant le socle de base des Pactes Territoriaux autour d'un Espace Conseil France Renov.

La CCPF disposait jusque fin décembre 2024, soit jusqu'à la fin de la période du précédent programme SARE, d'un service public d'accompagnement à la rénovation de l'habitat par le biais des missions rendues par l'ancien GIP AREVE qui, depuis, a cessé ses activités.

La CCPF, considérant que le nouveau mode de contractualisation mis en place par l'ANAH représente un outil adapté pour soutenir les ménages dans leurs projets de rénovation et pour répondre aux enjeux majeurs du territoire touchant au logement, choisit de rejoindre **au 1<sup>er</sup> juin 2026** le Pacte territorial mutualisé porté par la COFOR ALEC 83, visant à maintenir le Service Public de la Rénovation de l'Habitat sur son territoire.

Le Pacte territorial mutualisé dérogatoire intitulé « Espace Conseil France Renov COFOR ALEC 83 », en vigueur sur la période 2025–2027, vise à garantir une offre de service public universelle, gratuite et homogène sur l'ensemble du territoire, en matière de rénovation énergétique, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie, de lutte contre l'habitat indigne et de mobilisation des professionnels du bâtiment. L'intégration de la CCPF au Pacte territorial mutualisé porté par la COFOR ALEC 83 permettra notamment de répondre : aux enjeux spécifiques de son PCAET par la mise en œuvre d'actions en faveur de la sobriété énergétique à travers des leviers concrets sur le bâti privé (secteur le plus énergivore), aux enjeux de lutte contre l'habitat indigne et/ou dégradé, d'adaptation du parc résidentiel aux besoins de la population de CCPF (vieillesse, dépendance), d'amélioration de la qualité de l'habitat.

La COFOR ALEC 83 propose son programme d'actions France Renov', d'intérêt général, à la fois aux intercommunalités varoises porteuses de leur Pacte Territorial et qui souhaitent bénéficier des services de la COFOR ALEC 83 au titre des volets 1 et 2 des Pactes Territoriaux, ainsi qu'aux collectivités qui ont souhaité intégrer le pacte territorial mutualisé que porte la COFOR ALEC 83.

Forte de ses expériences et convictions, la COFOR ALEC 83 propose donc à la CCPF de bénéficier des missions de l'Espace Conseil France Renov' qu'elle met en œuvre.

Le programme d'actions France Renov' est d'intérêt général, il est établi à l'initiative de la COFOR ALEC 83 et sous la responsabilité de son conseil d'administration qui en définit chaque année le contenu.

## ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques des deux parties et de préciser le cadre selon lequel la CCPF décide de verser à la COFOR ALEC 83 une subvention annuelle pour la réalisation, sous la responsabilité de la COFOR ALEC 83, de son programme d'actions annuel, « France Rénov' » en complément de sa cotisation statutaire qu'elle s'engage à acquitter annuellement.

Par la présente convention, l'association COFOR ALEC 83 s'engage, à son initiative, sous sa responsabilité, à mettre en œuvre, en cohérence avec les orientations de politiques publiques liées à l'habitat de la CCPF, son programme d'actions « France Rénov' » défini à l'article 2 de la présente convention.

## ARTICLE 2 – PROGRAMME D' ACTIONS FRANCE RENOV' PORTÉ PAR LA COFOR ALEC 83

Conformément à son objet associatif, visant à l'utilisation rationnelle de l'énergie, la COFOR ALEC 83 participe activement à l'animation et à la mise en œuvre du Service Public de Rénovation de l'Habitat.

La CCPF souhaite bénéficier du programme France Rénov' mis en œuvre par la COFOR ALEC 83 s'articulant autour des 2 axes suivants :

1/ instaurer une dynamique territoriale de la rénovation des logements auprès des ménages et des professionnels du territoire :

- actions de mobilisation des ménages notamment des publics prioritaires à savoir les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs, les co-propriétaires,
- mobilisation des professionnels

2/ informer, orienter, conseiller et organiser un pré-accompagnement des habitants du territoire pour leurs projets de rénovation d'habitat (rénovation énergétique, adaptation des logements, lutte contre l'habitat indigne).

Ce programme se décline au travers des missions suivantes :

### **Mission 1 – Instaurer une dynamique territoriale auprès des ménages, des publics prioritaires et des professionnels**

#### ***Mobilisation des ménages***

La mobilisation des ménages permet de proposer dans les territoires une communication spécifique pour porter à la connaissance des administrés le rôle et missions du SPRH, tout en facilitant l'accès à l'ECFR.

- Faire comprendre aux ménages les enjeux, les étapes et les bénéfices d'un projet de rénovation de l'habitat afin qu'ils s'approprient les notions de base et soient en capacité d'appréhender leur projet de rénovation de l'habitat de façon rationnelle ;
- Faire connaître à tous les ménages l'Espace Conseil France Rénov' (ECFR) en tant que tiers de confiance et porte d'entrée (guichet unique) de tout projet d'amélioration de l'habitat ;

- Faciliter l'orientation des usagers vers l'ECFR par les services des collectivités en capacité d'orienter les ménages : services intercommunaux, accueils des mairies, CCAS.

La COFOR ALEC 83 a développé ces dernières années un catalogue d'animations qui participe à la promotion des thématiques associées à l'amélioration de l'habitat. Ces animations (ateliers, conférences, balades thermiques...) sont autant de moyens d'accroître la mobilisation des ménages. Ces animations seront déclinées à l'attention des publics prioritaires identifiés avec les collectivités et viendront étoffer le catalogue de la COFOR ALEC 83.

La mobilisation des ménages se distingue en deux axes :

- La promotion de l'offre de services proposée par l'ECFR ;
- L'organisation et l'animation d'évènements locaux sur le thème de la rénovation de l'habitat.

L'organisation et l'animation d'évènements locaux permet de porter les thématiques de l'amélioration de l'habitat auprès des ménages.

Il est à noter qu'afin de renforcer l'attractivité de certaines actions, celles-ci pourront être développées soit à l'échelle locale d'un EPCI, soit à l'échelle de plusieurs EPCI.

### ***Mobilisation des publics prioritaires***

Afin de se rapprocher de certains publics qui ne seront pas atteints via la dynamique classique à l'attention des ménages, la COFOR ALEC 83 propose une démarche « aller-vers » qui se distingue en quatre axes :

- La tenue de permanences physiques par les conseillers énergie de la COFOR ALEC 83 au plus près des habitants
- L'organisation et l'animation d'évènement dédiés
- La coordination et la coopération avec des partenaires locaux impliqués auprès de ces cibles
- La mise en place et la diffusion d'une communication spécifique

En vue de faciliter l'accès aux ménages éloignés des enjeux numériques, la COFOR ALEC 83 met en place un partenariat avec les Espaces France Services (EFS). Les permanences physiques auront lieu dans les Espaces France Services afin de garantir un accès facilité au SPRH et de simplifier les démarches numériques pour l'obtention des aides de l'ANAH. Par ailleurs, le lien entre l'ECFR et les EFS permet de mieux identifier les publics prioritaires susceptibles de solliciter les conseils de l'ECFR sur l'amélioration de leur logement et/ou la détection de l'habitat indigne. Le conseiller France Rénov', positionné en tiers de confiance face au ménage, pourra le rediriger vers les acteurs locaux dédiés à ses problématiques.

En complément, la COFOR ALEC 83 met en place des ateliers « éco-gestes » visant à fournir aux ménages des solutions concrètes pour réduire l'impact de la précarité énergétique. Ces ateliers pratiques leur permettent d'apprendre à mieux maîtriser leur budget lié aux consommations d'énergie et d'eau.

Ces sessions sont organisées en collaboration avec les EFS, les CCAS et d'autres structures travaillant auprès des publics prioritaires, afin de toucher un maximum de ménages en situation de précarité. Elles constituent également un levier d'identification des ménages éligibles aux dispositifs d'accompagnement et d'orientation vers les missions de conseil de l'ECFR ou d'autres acteurs locaux engagés sur cette thématique.

Enfin, les animations proposées par la COFOR ALEC 83 à destination des ménages peuvent être adaptées aux publics prioritaires. Chaque intervention est ajustée en fonction des besoins spécifiques des participants et organisée en synergie avec les autres acteurs impliqués.

### ***Mobilisation des professionnels***

L'enjeu est de mobiliser et de créer une synergie avec l'ensemble des professionnels de la rénovation de l'habitat : entreprises du bâtiment bureaux d'études, AMO, Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), agences immobilières, banques, acteurs sociaux en respectant le principe de neutralité du service public de la rénovation de l'habitat. Cette synergie doit permettre le développement et l'identification de l'ECFR de la COFOR ALEC 83 comme tiers de confiance.

La dynamique de territoire auprès des professionnels se distingue en 4 axes :

- Connaître, identifier et lister les professionnels de la rénovation du territoire ;
- Contribuer à informer sur le rôle du SPRH et faire monter en compétences,
- Sensibiliser sur les bonnes pratiques (ex : évolution des aides financières, problématiques techniques, ...)
- Faciliter l'orientation des ménages vers les professionnels locaux qualifiés.

Les professionnels ont des profils très variés et peuvent être répartis en différentes catégories. La COFOR ALEC 83 met en œuvre des actions distinctes en fonction des profils définis.

\* Concernant les entreprises du bâtiment et en lien avec les services de la CMAR PACA, l'ECFR de la COFOR ALEC 83 animera plusieurs réunions locales dans l'année, afin d'apporter aux entreprises et artisans les informations nécessaires sur les évolutions du service public France Rénov'. Ces réunions apporteront aux entreprises des données sur les tendances locales du marché de la rénovation, les dernières informations relatives aux évolutions des aides financières et les opportunités d'adaptation de leurs entreprises au secteur de la rénovation énergétique.

\* Concernant les prescripteurs (BE, AMO, MAR, architectes), la COFOR ALEC 83 assure une mission d'animation locale du réseau des MAR, avec notamment :

- La réalisation d'un annuaire des MAR locaux afin de faciliter l'orientation des porteurs de projet ;
- Une visite de site exemplaire ;
- Une réunion d'information départementale pour évoquer les problématiques rencontrées par les MAR et les informer des actualités du SPRH.

\* Concernant les acteurs privés de l'immobilier et de la finance, afin de les sensibiliser aux problématiques rencontrées par les ménages dans leur projet d'amélioration de l'habitat, la COFOR ALEC 83 met en œuvre les actions suivantes :

- L'organisation d'une réunion d'information départementale pour les informer des actualités du SPRH ;
- La diffusion d'éléments de communication et d'actualités sur le SPRH

\* Concernant les acteurs relais locaux, la COFOR ALEC 83 mobilise et informe les acteurs relais locaux en lien avec les usagers de l'ECFR (agents des EPCI, communes, PNR et SM, CCAS, Maisons France Services, acteurs médico-sociaux et associations). Cette mobilisation est mise en œuvre par le biais de :

- La diffusion d'une newsletter trimestrielle : elle permet de mettre en lumière les actes réglementaires et financières du SPRH, l'agenda des animations, des retours d'expériences, et permet également de mettre à disposition des supports de communication ;
- L'organisation d'une réunion d'information et/ou webinaire pour les informer des actualités du SPRH ;
- L'animation d'un atelier thématique

Par ailleurs, la COFOR ALEC 83 organise une fois par an un évènement à portée départementale sur la thématique de l'habitat qui s'articule en deux journées. L'une de ces journées est dédiée aux professionnels de l'habitat afin d'offrir des conférences et tables rondes sur les actualités réglementaires et techniques du secteur.

### **Mission 2 – Informer, conseiller et orienter les ménages**

La COFOR ALEC 83 porte le guichet unique du Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour les ménages (guichet, téléphone, site internet), sous la bannière France Rénov', identifiable et accessible à tous. L'ensemble des missions est réalisé avec le respect des principes de gratuité et de neutralité pour les ménages. Les agents en charge de ces missions sont des experts de l'amélioration de l'habitat et de l'ensemble des thématiques associées. Leurs missions permettent de répondre aux objectifs suivants :

- Dispenser de manière pédagogique des conseils techniques, réglementaires, administratifs, environnementaux et financiers,
- Évaluer les coûts, délais, économies d'énergie, aides financières et les temps de retours sur investissement,
- Promouvoir les rénovations globales performantes, le recours aux énergies renouvelables et aux matériaux biosourcés,
- Détecter les abus et fraudes caractérisés,
- Sensibiliser aux usages rationnels de l'énergie,
- Orienter les ménages vers les interlocuteurs compétents en fonction des thématiques et des ressources.

Les conseils techniques, administratifs et financiers donnés par les conseillers France Rénov' aux particuliers sont impartiaux et gratuits et répondent à différentes thématiques : rénovation énergétique, adaptation du logement à la perte d'autonomie, lutte contre l'habitat indigne et

dégradé, traitement des copropriétés et du parc locatif privé. Ils doivent permettre aux ménages d'avoir les meilleures informations possibles afin de réaliser les travaux adéquats au regard des exigences énergétiques, tout en évitant les fraudes et les abus.

### ***Mission d'information et d'orientation***

L'enjeu est de répondre aux premières interrogations des ménages sur les enjeux techniques, financiers, juridiques et sociaux de leur projet de travaux et de mettre en relation les ménages avec l'interlocuteur adéquat pour la poursuite de leur projet.

La mission d'information et d'orientation se distingue en deux axes :

- Répondre aux interrogations du ménage sur le volet technique, administratif et financier de différentes thématiques de l'amélioration de l'habitat ;
- Orienter vers l'interlocuteur adéquat : ADIL, CAUE, France Services, Opérateurs publics, MAR, ...

Mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs :

- Prise de contact facilitée : par téléphone (4,5 jours par semaine) au 04 94 99 17 25, par formulaire en ligne sur le site internet (7j/j) ;
- Permanences physiques sur rendez-vous, organisées prioritairement dans les locaux France Services ;
- Mise à disposition du guide des aides financières à destination de l'ensemble des ménages mise à disposition de guides thématiques.

### ***Mission de conseil personnalisé***

L'enjeu est d'approfondir la mission initiale d'information et d'orientation en offrant un service de conseils personnalisés au plus près des besoins du ménage. Ce conseil doit permettre au ménage de clarifier ses attentes et de disposer d'une vision plus claire de son projet de rénovation, de l'état du bâtiment et du logement ainsi que de sa situation financière. Cet apport de conseil doit permettre d'aider le ménage à envisager de mener à bien son projet de travaux.

La mission de conseil personnalisé se distingue en deux axes :

- Offrir un conseil personnalisé aux ménages par téléphone ou lors d'un rendez-vous en permanence locale ;
- Fournir une liste d'AMO afin que le ménage puisse poursuivre son projet et être accompagné dans ses travaux.

Mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs :

- Prise de contact facilitée, identique à la mission d'information et d'orientation : par téléphone (4,5 jours par semaine) au 04 94 99 17 25, par formulaire en ligne sur le site internet (7j/j), possibilité de rendez-vous en permanence locale ;
- Envoi d'un mail récapitulatif des conseils apportés ;
- Mise à jour régulière de la liste des AMO.

### ***Mission de conseil renforcé – appui au parcours d'amélioration de l'habitat***

Cette mission de conseil renforcé auprès des ménages concerne uniquement les projets de travaux d'économies d'énergie. Les publics concernés sont les propriétaires occupants et concerne tous les niveaux de revenus.

L'objectif de cette mission est de proposer aux ménages un conseil renforcé en amont d'une orientation vers une assistance à maîtrise d'ouvrage, afin d'assurer un démarrage efficace du projet de travaux. Ceci afin d'apporter au ménage une vision globale sur son projet de rénovation et de lui mettre à disposition toutes les informations nécessaires pour la bonne réalisation de son projet.

La mission de conseil renforcé se distingue en trois axes :

- Réaliser un état des lieux du logement concerné et des besoins du ménage ;
- Établir différentes propositions de travaux pour faciliter le choix du ménage en fonction de sa situation financière ;
- Fournir une liste d'AMO afin que le ménage puisse poursuivre son projet et être accompagné dans ses travaux.

Mise en œuvre opérationnelle de ces objectifs :

- Prise de contact facilitée pour l'organisation de la visite sur site : par téléphone (4,5 jours par semaine) au 04 94 99 17 25, par formulaire en ligne sur le site internet (7j/j) ;
- Réalisation d'un rendez-vous dans le logement concerné par le projet de rénovation afin d'effectuer un état des lieux et des besoins du ménage
- Remise d'un rapport récapitulatif de l'état des lieux et proposition de plusieurs scénarios de travaux possibles ;
- Mise à jour régulière de la liste d'AMO pour la suite des projets de rénovation ;
- Repérage des points de blocage du ménage par rapport à la suite du projet de rénovation.

### **ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA COLLECTIVITÉ**

La CCPF s'engage à :

- Promouvoir le service de conseil sur son territoire auprès des communes et de leurs administrés en mobilisant les différents moyens mis à disposition par la COFOR ALEC 83 ;
- Informer la COFOR ALEC 83 des évènements et manifestations (salons, rencontres, conférences...) en lien avec l'énergie ou/et la rénovation, auxquels l'Espace Conseil France Rénov' pourrait contribuer ;
- Fournir tous les éléments en sa possession, nécessaires à la réalisation du rapport d'activité de l'Espace Conseil France Rénov' (exemple : photos, articles de presse, bulletin communautaire...) ;
- Désigner un représentant de la collectivité qui participera aux comités de pilotage du SPRH de la COFOR ALEC 83.

#### **ARTICLE 4 - MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACTIVITÉS**

La COFOR ALEC 83 et la CCPF s'engagent, pour une coopération efficace, à échanger et à travailler ensemble dans la recherche systématique de l'intérêt général. Les échanges techniques d'information, de contacts, de ressources et d'invitations sont donc favorisés.

Le rapport annuel d'activités France Rénov' de l'année N sera remis à la Communauté de communes au plus tard le 31 janvier de chaque année de l'année N+1.

#### **ARTICLE 5 - MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ET MODALITÉS DE RÈGLEMENT**

La COFOR ALEC 83 sollicite des subventions auprès de l'ANAH pour la mise en œuvre du Pacte Territorial mutualisé : pilotage et actions France Rénov' des volets 1 et 2 du Pacte.

La répartition du reste à charge prévisionnel pour les EPCI bénéficiaires des missions de l'ECFR portées par la COFOR ALEC 83, maître d'ouvrage du Pacte Territorial mutualisé, est calculée en proportion de la population de chaque EPCI, en fonction des données INSEE des populations de référence actualisées au 1er janvier de chaque année.

Les subventions sollicitées auprès des EPCI bénéficiaires du Pacte Territorial mutualisé pour la mise en œuvre du programme d'actions France Rénov' de la COFOR ALEC 83 s'élèvent à 0,60 € par habitant et par an.

Le nombre d'habitants pris en compte chaque année pour le calcul est celui issu du recensement INSEE des populations de référence au 1er janvier de l'année, soit 31 185 habitants en 2026 pour la CCPF.

Ainsi pour l'année entière, la participation financière de la CCPF au programme d'actions France Rénov' de la COFOR ALEC 83 serait de 18 711 (dix-huit mille sept cent onze euros).

Ce montant est rapporté au prorata de la période de l'année couverte par l'exécution de cette convention soit pour 2026 : 7 mois soit une subvention de 10 915 euros (dix mille neuf cent quinze euros).

Sans remise en cause du corps de cette convention, le montant annuel de la participation financière de la CCPF sera précisé chaque année dans un courrier de l'Association adressé à la CCPF au début de l'année en cours (notamment pour réactualiser le nombre d'habitants).

Le règlement de la participation financière de la CCPF se fera sur la base d'un versement unique à l'issue du premier semestre de l'année en cours à verser dans un délai de six semaines après réception du mémoire de frais.

Le règlement sera effectué par virement sur le compte de l'Association.

Banque : **Crédit Agricole Provence Côte d'Azur – CA Draguignan PRO**

Compte : code banque : 19106 ; code guichet : 00015 ; compte : **03409930009 – clé 56**

Code IBAN : FR76 1910 6000 1503 4099 3000 956

## **ARTICLE 6 – DURÉE DE LA CONVENTION**

La présente convention de partenariat entre la CCPF et la COFOR ALEC 83 est établie pour une durée d'un an et sept mois, du 1<sup>er</sup> juin 2026 au 31 décembre 2027.

Les parties peuvent décider de proroger la durée de la présente convention par voie d'avenant.

## **ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ DES PRODUCTIONS**

La COFOR ALEC 83 reste propriétaire de l'ensemble des productions réalisées dans le cadre des missions développées dans la présente convention mais elle veille à en assurer le libre accès à ses adhérents intéressés dont la CCPF.

La COFOR ALEC s'engage à faire mention de la participation de la CCPF sur tout support de communication et à valoriser la coopération avec la CCPF. Réciproquement, toute communication de la CCPF sur des produits ou missions réalisées par la COFOR ALEC 83 devra comprendre une mention explicite de cette dernière.

## **ARTICLE 8 – MODIFICATIONS, RÉSILIATION, DENONCIATION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant établi d'un commun accord.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment mais après la tenue d'une réunion de concertation entre le Président de la CCPF (ou son représentant) et le Président de la COFOR ALEC 83 (ou son représentant) suivie, le cas échéant, par un courrier recommandé avec accusé de réception expliquant les motifs de cette résiliation. La résiliation prendra effet quinze jours après la réception du courrier par le bénéficiaire.

La part financière de la CCPF restera toutefois due pour l'année en cours.

Cependant, en cas de volonté commune d'assurer quand même la pérennité du service de conseil en énergie sur le territoire de la CCPF, de nouvelles modalités techniques et financières pourront être envisagées entre les deux parties. Cette révision des modalités donnera lieu à un avenant à la présente convention, essentielle au maintien de la mission.

**ARTICLE 9 - LITIGES**

Tout litige qui naîtrait de l'application de la présente convention devra impérativement être examiné dans le cadre d'une commission réunissant le Président de la CCPF et le Président de la COFOR ALEC 83.

Tous différends entre les parties relatifs à la passation, à l'exécution et à la fin de la présente convention relèvent du tribunal administratif.

La présente convention comporte 9 articles.

Fait en deux exemplaires originaux à Le Luc en Provence, le

Pour la Communauté de Communes  
du Pays de Fayence

Le Président,

Monsieur François CAVALLIER

Pour l'Association Communes Forestières du Var -  
Agence des politiques énergétiques du Var

Le Président

Monsieur Jean BACCI

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/22**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION D'AIRES D'ARRET EQUIPEES A DISPOSITION DES  
CYCLISTES :**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL ET FINANCIER POUR L'INSTALLATION ET LA  
GESTION DE L'AIRE D'ARRET EQUIPEE POUR CYCLISTES A LA GARE DE SEILLANS**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°210316/01 en date du 16 mars 2021, portant extension des compétences de la communauté de communes du Pays de Fayence comme autorité organisatrice de la mobilité ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence en vigueur, et notamment l'article 323.10 portant compétence d'organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports ;

**VU** le projet de convention tel qu'annexé ;

L'un des objectifs de la politique des déplacements du SCOT du Pays de Fayence est :

*« Créer une ligne de force de mobilité en prenant appui sur l'Axe Central du Pays de Fayence à laquelle s'ajoutera la future EV8 - Eurovéloroute n°8 ». Création du réseau d'écomobilités*

*Avec l'avènement de l'Eurovéloroute n°8, le Pays de Fayence voit se construire un axe fort des mobilités douces qui doit servir à la constitution d'un réseau de voies et pistes cyclables au cours des 20 prochaines années.*

*C'est aussi une chance unique pour renforcer l'attractivité touristique du Pays de Fayence avec des itinéraires très attendus comme celui contournant du lac de Saint Cassien, celui reliant les villages perchés.*

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) est traversé par le projet d'itinéraire cyclable touristique EuroVélo 8 (EV8). La CCPF porte déjà la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements de l'EV8 sur son territoire de Tournettes à Montauroux.

L'aménagement d'une aire d'arrêt équipée pour les cyclistes à la gare de Seillans marquera l'entrée dans le territoire du canton pour les usagers utilisant cet itinéraire. La fourniture et l'installation de cette aire d'arrêt est destinée à améliorer l'attractivité et l'accessibilité du territoire en garantissant une qualité d'accueil et des services sécurisés adaptés aux cyclistes.

Afin de répondre à l'appel à projet lancé par le Département, la signature d'une convention de partenariat opérationnel et financier pour l'installation et la gestion de cette aire est donc envisagée.

Cette convention, d'une durée minimale de cinq ans, est présentée en annexe. La description des aménagements est détaillée à l'article 2. Les engagements de la Communauté de Communes sont détaillées à l'article 3, ceux du Département à l'article 4.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ENTENDU** cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat opérationnel et financier pour l'installation et la gestion de l'aire d'arrêt équipée;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous les actes y afférent, et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président



# CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL ET FINANCIER RELATIVE À L'INSTALLATION ET LA GESTION D'AIRES D'ARRÊT ÉQUIPÉES POUR CYCLISTES

## Entre :

Le Département du Var dont le siège est situé Hôtel du Département 390, Avenue des Lices, CS 41303- 83076 TOULON Cédex représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Louis MASSON agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n°.....en date du .....

Le Président du Conseil départemental est représenté par Madame/Monsieur, Xème vice-président(e)/ conseiller(e) départemental(e) et président(e) de la commission **XXX** agissant en vertu de l'arrêté de délégation de fonction et de signature n° AR 2022-1813 du 18 novembre 2022.

## ET

La Commune de [Nom] / l'Établissement Public de Coopération Intercommunale [Nom], représenté(e) par [Nom, Prénom, fonction], dûment habilité(e) à l'effet des présentes, ci-après dénommé(e) « **la Collectivité** », 1-2

Ensemble dénommés « **les Parties** ».

---

## Préambule :

Dans le cadre du Plan Vélo départemental 2023-2027, et plus particulièrement de son action 21 visant au développement d'un réseau d'aires d'arrêt équipées le long des grands itinéraires cyclables, le Département du Var souhaite co-construire avec les communes et EPCI un dispositif favorisant l'accueil, la sécurité et le confort des cyclistes.

À cette fin, le Département du Var a lancé un appel à projets visant à créer ces aires d'arrêts en partenariat avec les communes et/ou EPCI qui seront intéressées par l'installation de ces équipements sur leur territoire.

Les aires d'arrêt sont soit des haltes-repos ou des aires de service.

**Aire de services** : l'aire de services est le niveau le plus pourvu en équipements et subvient à tous les besoins des usagers. Elle est située de préférence à proximité de lieux permettant le ravitaillement ou des visites touristiques et dans un cadre agréable, propice à une pause. De préférence porte d'entrée ou de sortie de l'itinéraire, elle est située en centre-ville avec des commerces, restaurants et hébergements.

**Halte-repos** : la halte-repos est une zone permettant une courte halte et éventuellement la mise à disposition d'informations sur le territoire traversé. C'est un

lieu propice à une pause pour le repos ou le pique-nique. Elle est de préférence positionnée à proximité de services marchands et dans un cadre agréable.

Dans le cadre de cette consultation, la Commune de [Nom] / l'Établissement Public de Coopération Intercommunale [Nom] a proposé un projet d'aire d'arrêt en faveur des cyclistes sur son territoire au lieu dit XXXX à proximité de la piste cyclable XXXXXXXX. Cette proposition, au vu de ses caractéristiques, a été retenue.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion et de pérennisation de cette aire d'arrêt, ainsi que les obligations respectives des Parties.

---

## Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser :

La mise en place par le Département du Var d'une aire d'arrêt équipée sur un terrain cadastré (section et parcelle) lieu dit XXXXX d'une superficie de XXX m<sup>2</sup> propriété de la commune de XXXXX ou de l'EPCI XXXX et la définition des engagements mutuels des Parties concernant le financement, l'aménagement, l'entretien, la valorisation et la pérennité des équipements installés.

---

## Article 2 – Description des aménagements :

Les aires d'arrêt équipées comprennent, en tout ou partie, les éléments suivants, fournis et installés par le Département : tables de pique-nique, bancs, poubelles, arceaux ou dispositifs de stationnement vélos, station d'auto-réparation et d'entretien, station de gonflage, relais d'information services, borne de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE), sous réserve de raccordement électrique adapté.

L'implantation précise et la composition de l'aire sont définies d'un commun accord entre les Parties, en fonction du foncier mis à disposition et des contraintes techniques.

L'aire d'arrêt objet de la présente convention sera composée des équipements suivants définies d'un commun accord entre les Parties : lister les équipements

L'aire d'arrêt exposée ci dessus est une halte repos ou une aire de service (au choix au moment de la rédaction de la convention)

---

## Article 3 – Engagements de la Collectivité :

La Collectivité s'engage à :

1. **Mettre à disposition le foncier** nécessaire à titre gratuit, dont elle garantit la pleine propriété et la disponibilité juridique pour l'aménagement ;  
La localisation précise de ce foncier est la suivante : Commune de XXXX - N° de parcelle - N° de section - superficie XXXX m<sup>2</sup>  
Ce terrain doit être plat et dur, il doit avoir fait l'objet d'un minimum d'aménagement

sommaire afin de pouvoir accueillir les équipements.

2. **Faciliter les raccordements** aux réseaux nécessaires (notamment électrique pour les bornes de recharge), en signalant leur présence et en assurant la faisabilité technique ;
3. Prendre en charge une partie des équipements et des travaux si le coût du projet dépasse la somme de 30 000 € pour une aire de service ou de 5 000 € pour une halte repos.
4. Participer activement à la surveillance et à la coordination des travaux sur site en lien avec les services du Département.
5. **Prendre en charge** les frais engendrés par les cyclistes pour l'utilisation d'une borne de recharge (abonnement et coût des consommations). *En cas d'installation d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique*
6. **Assurer l'entretien courant** des équipements (nettoyage, vidage des poubelles, réparations mineures, entretien des espaces verts alentours) ;
7. **Assurer la surveillance de proximité** afin de limiter les actes de vandalisme et d'usage inapproprié ;
8. D'assurer les aménagements à partir de la date où ils entre dans le patrimoine de la collectivité,
9. **Respecter les obligations de publicité** liées au cofinancement européen (FEDER), en particulier l'apposition des logos réglementaires sur site et dans ses communications.

---

## Article 4 – Engagements du Département :

Le Département s'engage à :

1. **Fournir et installer les équipements** constitutifs de l'aire d'arrêt, listés dans l'article 2 de la présente convention. Ces équipements et aménagements sont valorisés à hauteur de 30 000 € pour une aire de service ou de 5 000 € pour une halte repos ;
2. **Définir la liste des équipements et leur implantation**, en concertation avec la Collectivité ;
3. **Financer et réaliser les travaux de pose** des équipements sur le foncier mis à disposition ;
4. Participer avec la collectivité lauréate à la surveillance et à la coordination des travaux sur site,
5. d'Assurer les aménagements pendant la période où ils sont propriété de la collectivité
6. **Accompagner la Collectivité** dans la communication autour du projet et l'intégration

de l'aire dans le réseau départemental ;

7. **Assurer la coordination avec le FEDER**, notamment pour la conformité aux obligations de publicité.

Pour la fourniture des équipements et leur pose le Département conclut dans le respect des règles de la commande publique un marché à bons de commande.

---

## Article 5 – Propriété des équipements :

Les équipements installés demeurent la propriété du Département pendant une durée de la garantie des équipements installés de [X ans] à préciser. À l'issue de cette période et à compter de la date de leur amortissement comptable (soit YY années - valeur comptable de 00 € ) leur transfert à la Collectivité pourra être envisagé par avenant.

---

## Article 6 – Pérennité des aménagements :

La Collectivité s'engage à maintenir les équipements installés en état de fonctionnement pendant une durée minimale de [X années (années pendant lesquelles le Département est propriétaire + 5 ans)] avec ou sans transfert de propriété, sauf cas de force majeure dûment reconnu.

Ces équipements sont destinés, en priorité, à l'accueil des cyclotouristes, des randonneurs ou de tout autre administrés dans le cadre d'une utilisation paisible et conforme à leur objet.

En aucun cas ces équipements ne doivent être déplacés sur un autre site sans un accord expresse du Département. Toute modification ou dépose des équipements devra faire l'objet d'un accord préalable du Département.

---

## Article 7 – Durée et renouvellement :

La présente convention est conclue pour une durée de [X années en cohérence avec la durée de l'article 6], à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée par un avenant signé entre les parties, en application des dispositions de l'article 11 ci-après.

---

## Article 8 – Suivi et évaluation :

Un comité de suivi associant les représentants des Parties sera mis en place afin de :

- contrôler la bonne exécution des obligations,
- examiner les difficultés rencontrées,
- évaluer l'usage et l'impact des aménagements,
- proposer des améliorations.

---

## Article 9 – Communication et valorisation

Les Parties s'engagent à valoriser conjointement le projet, notamment par :

- l'insertion des aires d'arrêt sur les cartes et supports d'information touristique,
- le recensement et la géolocalisation des aires d'arrêt et la diffusion sur les bases de données mises à disposition des cyclistes et/ou des touristes,
- l'intégration des aires sur le site internet du Département et, le cas échéant, sur une carte interactive,
- la mention du partenariat et l'insertion des règles de publicité européennes dans toute communication relative au projet.

---

## Article 10 – Litiges

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties recherchent une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Toulon seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

## Article 11 – Dispositions finales

La présente convention peut être modifiée par avenant écrit signé des Parties. Elle sera transmise pour information aux assemblées délibérantes compétentes.

---

**Fait à [Lieu], le [Date]**

En deux exemplaires originaux.

**Pour le Département du Var**  
[Nom, fonction, signature]

**Pour la Commune / l'EPCI**  
[Nom, fonction, signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/23**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**APPEL A PROJETS DEPARTEMENTAL POUR L'INSTALLATION D'AIRES D'ARRET EQUIPEES A DISPOSITION DES  
CYCLISTES :**

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT OPERATIONNEL ET FINANCIER POUR L'INSTALLATION ET LA  
GESTION DE L'AIRE D'ARRET EQUIPEE POUR CYCLISTES A LA FERME COMMUNAUTAIRE DES TERRASSONNES SUR LA  
COMMUNE DE TOURRETTES**

---

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n°210316/01 en date du 16 mars 2021, portant extension des compétences de la communauté de communes du Pays de Fayence comme autorité organisatrice de la mobilité ;

**VU** les statuts de la Communauté de communes du Pays de Fayence en vigueur, et notamment l'article 323.10 portant compétence d'organisation de la mobilité au sens de l'article L1231-1 du Code des transports ;

**VU** le projet de convention tel qu'annexé ;

L'un des objectifs de la politique des déplacements du SCOT du Pays de Fayence est :

*« Créer une ligne de force de mobilité en prenant appui sur l'Axe Central du Pays de Fayence à laquelle s'ajoutera la future EV8 - Eurovéloroute n°8 ». Création du réseau d'écomobilités*

*Avec l'avènement de l'Eurovéloroute n°8, le Pays de Fayence voit se construire un axe fort des mobilités douces qui doit servir à la constitution d'un réseau de voies et pistes cyclables au cours des 20 prochaines années.*

*C'est aussi une chance unique pour renforcer l'attractivité touristique du Pays de Fayence avec des itinéraires très attendus comme celui contournant du lac de Saint Cassien, celui reliant les villages perchés.*

Le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Fayence (CCPF) est traversé par le projet d'itinéraire cyclable touristique EuroVélo 8 (EV8). La CCPF porte déjà la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des aménagements de l'EV8 sur son territoire de Tourrettes à Montauroux.

L'aménagement d'une aire d'arrêt équipée pour les cyclistes à la ferme communautaire des Terrassonnes à Tourrettes proposera un arrêt dans le territoire au milieu du canton pour les usagers utilisant cet itinéraire. La fourniture et l'installation de cette aire d'arrêt est destinée à améliorer l'attractivité et l'accessibilité du territoire en garantissant une qualité d'accueil et des services sécurisés adaptés aux cyclistes.

Afin de répondre à l'appel à projet lancé par le Département, la signature d'une convention de partenariat opérationnel et financier pour l'installation et la gestion de cette aire est donc envisagée.

Cette convention, d'une durée minimale de cinq ans, est présentée en annexe. La description des aménagements est détaillée à l'article 2. Les engagements de la Communauté de Communes sont détaillées à l'article 3, ceux du Département à l'article 4.

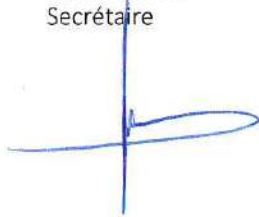
## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ENTENDU cet exposé,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat opérationnel et financier pour l'installation et la gestion de l'aire d'arrêt équipée ;
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention et tous les actes y afférent, et à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
SecrétaireFrançois CAVALLIER  
Président

# CONVENTION DE PARTENARIAT OPÉRATIONNEL ET FINANCIER RELATIVE À L'INSTALLATION ET LA GESTION D'AIRES D'ARRÊT ÉQUIPÉES POUR CYCLISTES

## Entre :

Le Département du Var dont le siège est situé Hôtel du Département 390, Avenue des Lices, CS 41303- 83076 TOULON Cédex représenté par le président du Conseil départemental, Monsieur Jean-Louis MASSON agissant en vertu de la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental du Var n°.....en date du .....

Le Président du Conseil départemental est représenté par Madame/Monsieur, Xème vice-président(e)/ conseiller(e) départemental(e) et président(e) de la commission **XXX** agissant en vertu de l'arrêté de délégation de fonction et de signature n° AR 2022-1813 du 18 novembre 2022.

## ET

La Commune de [Nom] / l'Établissement Public de Coopération Intercommunale [Nom], représenté(e) par [Nom, Prénom, fonction], dûment habilité(e) à l'effet des présentes, ci-après dénommé(e) « **la Collectivité** », 1-2

Ensemble dénommés « **les Parties** ».

---

## Préambule :

Dans le cadre du Plan Vélo départemental 2023-2027, et plus particulièrement de son action 21 visant au développement d'un réseau d'aires d'arrêt équipées le long des grands itinéraires cyclables, le Département du Var souhaite co-construire avec les communes et EPCI un dispositif favorisant l'accueil, la sécurité et le confort des cyclistes.

À cette fin, le Département du Var a lancé un appel à projets visant à créer ces aires d'arrêts en partenariat avec les communes et/ou EPCI qui seront intéressées par l'installation de ces équipements sur leur territoire.

Les aires d'arrêt sont soit des haltes-repos ou des aires de service.

**Aire de services** : l'aire de services est le niveau le plus pourvu en équipements et subvient à tous les besoins des usagers. Elle est située de préférence à proximité de lieux permettant le ravitaillement ou des visites touristiques et dans un cadre agréable, propice à une pause. De préférence porte d'entrée ou de sortie de l'itinéraire, elle est située en centre-ville avec des commerces, restaurants et hébergements.

**Halte-repos** : la halte-repos est une zone permettant une courte halte et éventuellement la mise à disposition d'informations sur le territoire traversé. C'est un

lieu propice à une pause pour le repos ou le pique-nique. Elle est de préférence positionnée à proximité de services marchands et dans un cadre agréable.

Dans le cadre de cette consultation, la Commune de [Nom] / l'Établissement Public de Coopération Intercommunale [Nom] a proposé un projet d'aire d'arrêt en faveur des cyclistes sur son territoire au lieu dit XXXX à proximité de la piste cyclable XXXXXXXX. Cette proposition, au vu de ses caractéristiques, a été retenue.

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'installation, de gestion et de pérennisation de cette aire d'arrêt, ainsi que les obligations respectives des Parties.

---

## Article 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de formaliser :

La mise en place par le Département du Var d'une aire d'arrêt équipée sur un terrain cadastré (section et parcelle) lieu dit XXXXX d'une superficie de XXX m<sup>2</sup> propriété de la commune de XXXXX ou de l'EPCI XXXX et la définition des engagements mutuels des Parties concernant le financement, l'aménagement, l'entretien, la valorisation et la pérennité des équipements installés.

---

## Article 2 – Description des aménagements :

Les aires d'arrêt équipées comprennent, en tout ou partie, les éléments suivants, fournis et installés par le Département : tables de pique-nique, bancs, poubelles, arceaux ou dispositifs de stationnement vélos, station d'auto-réparation et d'entretien, station de gonflage, relais d'information services, borne de recharge pour vélos à assistance électrique (VAE), sous réserve de raccordement électrique adapté.

L'implantation précise et la composition de l'aire sont définies d'un commun accord entre les Parties, en fonction du foncier mis à disposition et des contraintes techniques.

L'aire d'arrêt objet de la présente convention sera composée des équipements suivants définies d'un commun accord entre les Parties : lister les équipements

L'aire d'arrêt exposée ci dessus est une halte repos ou une aire de service (au choix au moment de la rédaction de la convention)

---

## Article 3 – Engagements de la Collectivité :

La Collectivité s'engage à :

1. **Mettre à disposition le foncier** nécessaire à titre gratuit, dont elle garantit la pleine propriété et la disponibilité juridique pour l'aménagement ;  
La localisation précise de ce foncier est la suivante : Commune de XXXX - N° de parcelle - N° de section - superficie XXXX m<sup>2</sup>  
Ce terrain doit être plat et dur, il doit avoir fait l'objet d'un minimum d'aménagement

sommaire afin de pouvoir accueillir les équipements.

2. **Faciliter les raccordements** aux réseaux nécessaires (notamment électrique pour les bornes de recharge), en signalant leur présence et en assurant la faisabilité technique ;
3. Prendre en charge une partie des équipements et des travaux si le coût du projet dépasse la somme de 30 000 € pour une aire de service ou de 5 000 € pour une halte repos.
4. Participer activement à la surveillance et à la coordination des travaux sur site en lien avec les services du Département.
5. **Prendre en charge** les frais engendrés par les cyclistes pour l'utilisation d'une borne de recharge (abonnement et coût des consommations). *En cas d'installation d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique*
6. **Assurer l'entretien courant** des équipements (nettoyage, vidage des poubelles, réparations mineures, entretien des espaces verts alentours) ;
7. **Assurer la surveillance de proximité** afin de limiter les actes de vandalisme et d'usage inapproprié ;
8. D'assurer les aménagements à partir de la date où ils entre dans le patrimoine de la collectivité,
9. **Respecter les obligations de publicité** liées au cofinancement européen (FEDER), en particulier l'apposition des logos réglementaires sur site et dans ses communications.

---

## Article 4 – Engagements du Département :

Le Département s'engage à :

1. **Fournir et installer les équipements** constitutifs de l'aire d'arrêt, listés dans l'article 2 de la présente convention. Ces équipements et aménagements sont valorisés à hauteur de 30 000 € pour une aire de service ou de 5 000 € pour une halte repos ;
2. **Définir la liste des équipements et leur implantation**, en concertation avec la Collectivité ;
3. **Financer et réaliser les travaux de pose** des équipements sur le foncier mis à disposition ;
4. Participer avec la collectivité lauréate à la surveillance et à la coordination des travaux sur site,
5. d'Assurer les aménagements pendant la période où ils sont propriété de la collectivité
6. **Accompagner la Collectivité** dans la communication autour du projet et l'intégration

de l'aire dans le réseau départemental ;

7. **Assurer la coordination avec le FEDER**, notamment pour la conformité aux obligations de publicité.

Pour la fourniture des équipements et leur pose le Département conclut dans le respect des règles de la commande publique un marché à bons de commande.

---

## Article 5 – Propriété des équipements :

Les équipements installés demeurent la propriété du Département pendant une durée de la garantie des équipements installés de [X ans] à préciser. À l'issue de cette période et à compter de la date de leur amortissement comptable (soit YY années - valeur comptable de 00 € ) leur transfert à la Collectivité pourra être envisagé par avenant.

---

## Article 6 – Pérennité des aménagements :

La Collectivité s'engage à maintenir les équipements installés en état de fonctionnement pendant une durée minimale de [X années (années pendant lesquelles le Département est propriétaire + 5 ans)] avec ou sans transfert de propriété, sauf cas de force majeure dûment reconnu.

Ces équipements sont destinés, en priorité, à l'accueil des cyclotouristes, des randonneurs ou de tout autre administrés dans le cadre d'une utilisation paisible et conforme à leur objet.

En aucun cas ces équipements ne doivent être déplacés sur un autre site sans un accord expresse du Département. Toute modification ou dépose des équipements devra faire l'objet d'un accord préalable du Département.

---

## Article 7 – Durée et renouvellement :

La présente convention est conclue pour une durée de [X années en cohérence avec la durée de l'article 6], à compter de sa signature. Elle pourra être renouvelée par un avenant signé entre les parties, en application des dispositions de l'article 11 ci-après.

---

## Article 8 – Suivi et évaluation :

Un comité de suivi associant les représentants des Parties sera mis en place afin de :

- contrôler la bonne exécution des obligations,
- examiner les difficultés rencontrées,
- évaluer l'usage et l'impact des aménagements,
- proposer des améliorations.

---

## Article 9 – Communication et valorisation

Les Parties s'engagent à valoriser conjointement le projet, notamment par :

- l'insertion des aires d'arrêt sur les cartes et supports d'information touristique,
- le recensement et la géolocalisation des aires d'arrêt et la diffusion sur les bases de données mises à disposition des cyclistes et/ou des touristes,
- l'intégration des aires sur le site internet du Département et, le cas échéant, sur une carte interactive,
- la mention du partenariat et l'insertion des règles de publicité européennes dans toute communication relative au projet.

---

## Article 10 – Litiges

En cas de différend sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les Parties recherchent une solution amiable. À défaut, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Toulon seul compétent pour trancher les litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

---

## Article 11 – Dispositions finales

La présente convention peut être modifiée par avenant écrit signé des Parties. Elle sera transmise pour information aux assemblées délibérantes compétentes.

---

**Fait à [Lieu], le [Date]**

En deux exemplaires originaux.

**Pour le Département du Var**  
[Nom, fonction, signature]

**Pour la Commune / l'EPCI**  
[Nom, fonction, signature]

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/24****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**RESILIATION BAIL D'HABITATION D'UNE PROPRIETE QUARTIER SAINT ELOI A FAYENCE**

---

**VU** la délibération n°240319/15 en date du 19 mars 2024 relative à l'acquisition par la communauté de communes du Pays de Fayence de la maison située quartier Saint Eloi, 83440 Fayence ;

**VU** le bail d'habitation conclu le 18 novembre 2008 entre la commune de Fayence et M. Thierry Kloppenburg, transféré de plein droit à la communauté de communes du Pays de Fayence à la suite de ladite acquisition ;

**VU** l'article 15 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs, et notamment ses dispositions relatives au congé délivré pour motif légitime et sérieux ;

**CONSIDERANT** que le logement susvisé est occupé par M. Thierry Kloppenburg depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008 ;

**CONSIDERANT** que des travaux importants doivent être engagés sur l'immeuble,

**CONSIDERANT** que ces éléments constituent un motif légitime et sérieux au sens de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989 justifiant la délivrance d'un congé ;

Le logement situé quartier Saint Eloi, 83440 Fayence est donné à bail à M. Thierry Kloppenburg depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2008, dans le cadre d'un bail d'habitation initialement conclu avec la commune de Fayence. A la suite de l'acquisition du bien par la CCPF, ce bail a été transféré automatiquement à la collectivité, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le bail arrive à échéance le 30 novembre 2026. Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989, le congé doit être délivré en respectant un délai de préavis de six mois avec cette échéance.

La CCPF a engagé une réflexion globale sur l'avenir du bien acquis, qui a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux importants. Compte tenu de leur nature, de leur ampleur et des contraintes techniques qu'ils impliquent, ces travaux nécessitent la libération totale du logement. En effet, leur réalisation en site occupé est matériellement impossible, tant pour des raisons de sécurité que de bonne exécution des opérations.

Dans ces conditions, le maintien du locataire dans les lieux pendant la durée des travaux ne peut être envisagé. Dès lors, la CCPF est fondée à délivrer congé pour motifs légitime et sérieux, tel que prévu par l'article 15 de la loi du 6 juillet 1989. Le présent congé sera délivré dans le respect du délai légal de préavis de six mois, soit au plus tard le 31 mai 2026, pour une prise d'effet au 30 novembre 2026.

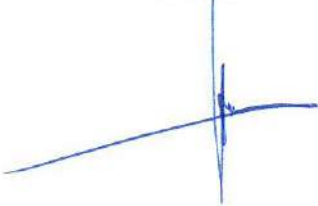
**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

ENTENDU cet exposé,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** le Président à délivrer congé à M. Thierry Kloppenburg ;
- **PRECISE** que le congé sera notifié dans le respect des délais et formes prescrits par la réglementation en vigueur ;
- **DONNE** pouvoir au Président pour accomplir les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
SecrétaireFrançois CAVALLIER  
Président

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/25****SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIER, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

---

**BUDGET DE L'EAU : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS  
SUPPRESSION D'UN EMPLOI STATUTAIRE APRES DEPART EN RETRAITE**

---

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1111-1, L.1111-2

VU le Code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1,

**CONSIDERANT** le départ en retraite au 1<sup>er</sup> avril 2026 d'un fonctionnaire employé dans le cadre d'un détachement de longue durée au sein du SPIC, il est nécessaire dans un souci de lisibilité et de transparence de mettre fin au principe de la double carrière en supprimant son emploi statutaire d'origine tout en conservant l'emploi repère de branche auquel il était rattaché afin de permettre le recrutement d'un salarié de droit privé pour le remplacer à son poste.

Conformément aux règles applicables aux administrations concernant la gestion de leurs personnels employés au sein des Services Publics Industriels et Commerciaux, (SPIC) il convient de mettre à jour le tableau des emplois de l'établissement au fur et à mesure de la fin d'activité des agents fonctionnaires.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,****ENTENDU** cet exposé,**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **MODIFIER en conséquence**, le tableau des emplois comme suit :

CADRE D'EMPLOI & GRADE	SUPPRESSION	ANCIEN EFFECTIF PERMANENT	NOUVEL EFFECTIF PERMANENT
Adjoint technique territorial Grade : Principal 1ère classe	<b>-1 ETP</b>	3	2

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire

Tourrettes, le 30/04/2026

François CAVALLIER  
Président



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du Var

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE FAYENCE**

En exercice ..... 32  
Présents ..... 24  
Pouvoirs ..... 7  
Absents ..... 8  
Suffrages exprimés ..... 31

**DCC n°260429/26**

**SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026 À 18h30**

Secrétaire de séance : Olivier BAÏLÉ

Date de convocation : 23/04/2026

Se sont réunis les membres du conseil communautaire sous la présidence de François Cavallier :

**Présents** : Jérôme SAILLET, Isabelle LETAILLEUR, Denis COUTIN, François CAVALLIER, Stéphanie BRUYERE, Michel FIAT, Olivier BAÏLÉ, Fabienne SABATINI, Jean-Luc RICHARD, Edith BAUDET, Patrick de CLARENS, Marie-José GIUDICELLI, Alexandre PERIC, Sami MANKAI, Alex MAZIERS, Nicolas MARTEL, Myriam ROBBE, René UGO, Noëlle FUENTES, Jean-Joël ARTAUD, Julien AUGIER, Camille BOUGE, Sylvie ALLEG, Michel RAYNAUD

**Absents excusés** : Emilie REBUFFEL (pouvoir à S. BRUYERE), Jean-Louis ANNET (pouvoir à J-L. RICHARD), Ophélie LEFEBVRE (pouvoir à M. ROBBE), Claudette MARIET, Jean-Yves HUET (pouvoir à M-J. GIUDICELLI), Florence NOEL (pouvoir à A. PERIC), Aurore STURM (pouvoir à S. MANKAI), Coraline ALEXANDRE (pouvoir à J. AUGIER)

**MOTION CONTRE L'INSTALLATION DE TRAITEMENT DES BOUES ET DES DECHETS VERTS EXPLOITEE PAR LA SOCIETE SAUR ET LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT DE L'ETABLISSEMENT « FAYENCE ASSAINISSEMENT »**

**VU** le dossier de déclaration pour la création d'une unité de compostage de boues et de déchets verts situé sur la commune de Tourrettes déposé par la société Saur le 10 mars 2020 ;

**VU** l'arrêté préfectoral complémentaire portant prescriptions complémentaires applicables à l'établissement Fayence Assainissement ;

**VU** la délibération n°210608/02 du 10 juin 2021 émettant un avis défavorable au projet de traitement des boues de stations d'épuration et des déchets verts porté par la société Saur ;

**CONSIDERANT** que les nuisances constatées par les riverains et les collectivités ne se sont pas réduites depuis l'ouverture du site ;

**CONSIDERANT** que les installations font courir un risque pour la qualité des eaux de surface et souterraine ;

**CONSIDERANT** que la qualité de vie des habitants du Pays de Fayence est une priorité pour les élus du territoire ;

Le Président expose :

Par courrier en date du 10 mars 2020, l'entreprise Saur a déposé un dossier de déclaration auprès de la Préfecture du Var pour la création d'une unité de compostage de boues et de déchets verts située sur la commune de Tourrettes, lieu-dit du Jas de la Maure d'une surface d'environ 1,5 hectares.

Dès les premiers mois de fonctionnement du site, des difficultés et des nuisances ont été constatées par les riverains et différentes collectivités.

Les principales difficultés et nuisances constatées sont :

- Les nuisances olfactives que subissent quotidiennement les proches riverains et qui les empêchent de jouir normalement de leur environnement ; nuisances qui sont aussi constatées même par des riverains éloignés de plusieurs kilomètres selon le sens des vents ainsi que par les cyclistes ou les automobilistes qui empruntent le RD 56. Ces odeurs font craindre un risque pour la santé publique notamment des plus proches riverains ;
- La multiplication des mouches dans le secteur ;
- Les débordements d'eau polluée dans le milieu naturel vers le vallon de la Vernède affluent de l'Endre, faisant craindre une pollution des eaux superficielles et sous terraines.
- La circulation de camions poids lourds vers le site en empruntant une route départementale très étroite.

Le constat de ces difficultés par les riverains et les différentes collectivités a donné lieu à de nombreux courriers et réunions avec les représentants de la Saur sans qu'une amélioration de la situation ne soit constatée.

Deux mises en demeure ont également été prononcées à l'encontre de la Saur par la DREAL en raison de dysfonctionnements constatés sur le site.

Dans ce contexte, un arrêté portant prescriptions complémentaires applicables à l'établissement « Fayence Assainissement », a été notifié par courrier en date du 21 avril 2025 à la commune de Tourrettes.

Cet arrêté acte le changement d'exploitant de l'établissement Fayence Assainissement au profit de la société Saur et une évolution des activités prévues sur l'établissement.

Il est notamment indiqué dans l'arrêté que le volume de l'activité est de 49 tonnes par jour et que le site est constitué des 5 zones suivantes :

- Une zone de stockage des effluents issus de la plateforme de compostage, située en contre-bas du site et acheminés par une conduite aérienne (1000m<sup>3</sup>) ;
- Une zone dite de lagunage/décantation ;
- Une zone de stockage tampon des effluents clarifiés mais non traités ;
- Une zone dédiée à l'installation de traitement des effluents clarifiés ;
- Une zone d'épandage.

L'établissement « Fayence assainissement » occupe une surface de 8,4 hectares, ce qui porterait la surface exploitée par la société Saur à 10 hectares sur deux installations distinctes mais contiguës.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

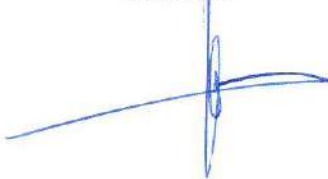
ENTENDU cet exposé,

#### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **REAFFIRME** son opposition à l'installation de traitement des boues de station et des déchets exploités par la société Saur
- **AFFIRME** son opposition au changement d'exploitant de l'établissement « Fayence Assainissement ».

Tourrettes, le 30/04/2026

Olivier BAÏLÉ  
Secrétaire



François CAVALLIER  
Président

